### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de la ville de Petite-Forêt s'est réuni à la salle des fêtes Jules Mousseron à 18h30 en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Madame Sandrine GOMBERT, Maire.

Date de convocation : le 29 mars 2023 Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20 Procurations : 2 Votants : 22

### ÉTAIENT PRÉSENTS:

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD Christian DURIEUX - François STASINSKI - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALEMAHMED Christine HUET - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

### **ÉTAIENT EXCUSÉS**

Dominique CORREA a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA Dorothée MARTIN a donné pouvoir à Dominique DAUCHY

### **ÉTAIENT ABSENTES**

Claudine GENARD - Sylvia PISANO - Isabelle DUFRENNE - Léa DEQUAYE - Tiphanie OTLET

Madame le Maire nomme Madame Christine LEONET secrétaire de séance.

Al Approbation du procès-verbal du 27 février 2023

Le procès-verbal est approuvé par tous les conseillers présents à ladite séance.

### B) Ratification des décisions

Pas de remarques

### C] Délibérations

Madame le Maire indique qu'il y aura un certain nombre de délibérations d'administration générale suite au décès de Monsieur Ali FARHI, pour lesquelles le Conseil municipal doit nommer un remplaçant.

### I] Administration Générale

# I-1) Élection d'un délégué au Syndicat Intercommunal de distribution d'Energie Électrique et de Gaz (SIDEGAV)

Le 15 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à l'élection de trois élus afin de siéger au SIDEGAV : Messieurs FARHI et VANOVERSCHELDE en tant que délégués titulaires et Monsieur DEMAREST en tant que délégué suppléant.

Suite au décès de Monsieur FARHI, il convient de procéder à une nouvelle élection afin de le remplacer, les autres délégués conservant leurs attributions.

Il est proposé d'élire Monsieur Pascal CROMBÉ en qualité de délégué titulaire au SIDEGAV.

Madame le Maire propose un vote à main levée. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le Conseil municipal acte l'élection de Monsieur Pascal CROMBÉ en qualité de délégué titulaire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergle Électrique et de Gaz (SIDEGAV) selon le résultat de vote suivant :

Nombre de présents : 20 (avec 2 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 22

- Votes Pour : 22 - Abstention : 0 - Vote contre : 0

Aucune observation ou réclamation présentée pendant la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité.

### I-2) Modification de la composition des commissions municipales

Le 15 juillet 2020, le Conseil municipal actait la composition des commissions municipales. Ces commissions municipales instruisent les affaires qui leur sont soumises et en particulier les projets de délibération intéressant leur domaine.

Suite à l'élection de Monsieur Pascal CROMBE en qualité d'Adjoint délégué aux bâtiments et à la voirie et à l'installation de Madame Christine HUET le 07 février dernier en qualité de Conseillère municipale, il convient de modifier la composition des commissions municipales.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'acter la nouvelle composition des commissions municipales comme suit :

- Commission Bâtiment/voirie: Pascal CROMBE devient président de la commission, Gérard GAILLARD vient en compléter la composition.
- Commission Affaires scolaires : Christine HUET remplace Gérard GAILLARD
- Commission Espace Emploi et Numérique : Christine HUET remplace Léa DEQUAYE

### Le Conseil municipal, prend acte de ces changements.

### 1-3) Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Par délibération en date du 15 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, dont la composition est rappelée ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Rachid LAMRI	Jean-Pierre POMMEROLE
Ali FARHI	Sylvia PISANO
Robert VANOVERSCHELDE	Didier DEMAREST
Arlette VANDEPOEL	Pascal CROMBE
Grégory SPYCHALA	Dominique DAUCHY

Suite au décès de M. Ali FARHI, il convient de pourvoir à son remplacement.

La réforme du droit de la commande publique, issue de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, a supprimé l'essentiel des règles qui étaient liées aux modalités de fonctionnement des CAO des collectivités territoriales.

Les dispositions concernant les CAO sont désormais insérées aux articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Néanmoins, les dispositions du CGCT ne prévoient pas la problématique du remplacement d'un membre de la CAO et il appartient à chaque collectivité de déterminer ses propres règles en la matière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de s'inspirer des règles figurant précédemment à l'article 22 du Code des marchés publics abrogé qui prévoyait de remplacer un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Selon ces dispositions, Monsieur Jean-Pierre POMMEROLE, premier suppléant succède à Monsieur Ali FARHI en tant que membre titulaire de la CAO. M. Gérard GAILLARD devient membre suppléant.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Rachid LAMRI	Sylvia PISANO
Robert VANOVERSCHELDE	Didier DEMAREST
Arlette VANDEPOEL	Pascal CROMBE
Jean-Pierre POMMEROLE	Gérard GAILLARD
Grégory SPYCHALA	Dominique DAUCHY

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'acter les modalités de remplacement des membres de la CAO ainsi que la nouvelle composition qui en découle.

Monsieur Grégory SPYCHALA indique que la CAO se réunit les jours ouvrés souvent l'après-midi et qu'il ne peut donc pas venir. Il indique qu'il souhaiterait laisser sa place car cela le gêne d'être titulaire et de ne pas pouvoir assister aux réunions. Il demande si cela est possible de changer Madame le Maire lui répond que les services vont vérifier si cela est possible et reviendront vers lui pour lui indiquer ce qu'il est possible de faire. Si cela est possible ce sera le suivant de la liste de Monsieur SPYCHALA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

Suite à une erreur matérielle dans le projet de délibération présenté, il est à noter qu'un nouveau projet de délibération sera proposé au prochain Conseil municipal.

### I-4) Dérogation à la règle du repos dominical - Modification de la liste

La loi 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, relative notamment au développement de l'emploi, a introduit de nouvelles mesures quant aux dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche.

Les régimes dérogatoires sont encadrés par la réglementation, il s'agit de dérogations à caractère collectif, bénéficiant à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune.

Cette loi a porté à 12 le nombre maximal de dimanches pouvant être accordés par le Maire. Elle a introduit l'obligation d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante et de procéder à la consultation du Conseil municipal.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant la saisine, cet avis est réputé favorable.

Le 11 octobre 2022, le Conseil municipal votait la délibération annuelle relative aux dérogations dominicales pour l'année 2023,

Le 14 mars 2023, la cellule NHOOD, gestionnaire de la galerie marchande, nous contactait afin d'obtenir des dates de dérogations dominicales.

Si la loi Macron a introduit l'obligation pour le Maire d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante, la loi d'assouplissement du 8 août 2016 a prévu que cette liste pouvait être modifiée en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

La modification doit alors suivre les mêmes formes que l'établissement de la liste initiale.

Les dates de dérogation dominicales sollicitées par la cellule NHOOD sont les suivantes :

- Dimanche 26 novembre 2023
- Dimanche 3 décembre 2023
- Dimanche 10 décembre 2023
- Dimanche 17 décembre 2023
- Dimanche 24 décembre 2023
- Dimanche 31 décembre 2023

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

d'approuver la modification de la liste des dérogations dominicales accordées pour 2023,

 de solliciter l'avis de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole pour les dates au-delà de la 5éme.

Madame le Maire Indique que le Conseil municipal avait acté pour le magasin AUCHAN mais pas pour la galerie marchande.

Monsieur Gérard QUINET revient sur le garage FORD qui a fait encore beaucoup de bruit lors de son ouverture.

Madame le Maire lui répond qu'il a déposé une demande d'autorisation comme toutes les concessions automobiles. Ces opérations commerciales font partie de la liste des dimanches autorisés, il lui est arrivé d'ouvrir sans autorisation et il a alors été sanctionné par la Police.

Monsieur Gérard QUINET indique qu'il se bat pour que FORD fasse moins de bruit pendant ses opérations commerciales, il informe l'entendre de chez lui et cela impact les habitants du quartier Duclos.

Madame le Maire lui indique que la Police est passée et qu'il a été verbalisé et qu'à chaque opération commerciale elle envoie l'information à la Police nationale.

Monsieur Gérard QUINET indique qu'une verbalisation de 35€ ne dissuade pas.

Madame le Maire indique qu'il a été verbalisé de 38€, c'est aussi la raison pour laquelle lors du budget qui sera voté, il y a dans la liste des investissements, un sonomètre, qui permettra de verbaliser à hauteur de 68 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

# <u>I-5) Retrait de la commune de Petite-Forêt du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing (SIGPH)</u>

VU l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts modifiés en date du 4 janvier 2021, du Syndicat Intercommunal de Gestion du fonctionnement scolaire de la piscine (SIGPH) d'Hornaing,

CONSIDÉRANT l'arrêt de l'activité de la piscine d'Hornaing depuis le mois de septembre 2020 suite à un incendie puis pour procéder à des travaux de réparation, de rénovation et de transformation,

CONSIDÉRANT que suite à ces travaux, les conditions de fonctionnement de la structure seront modifiées,

CONSIDÉRANT que la construction d'une nouvelle piscine à Aniche engendrera une réorganisation de la répartition des créneaux d'utilisation des communes au profit des scolaires,

CONSIDÉRANT que les trois attendus susvisés doivent entrainer une refonte des statuts du SIGPH,

CONSIDÉRANT la nécessité de maitriser les coûts de transport en très forte augmentation et donc d'intégrer une piscine plus proche de la commune,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de formaliser ainsi un conventionnement avec la piscine de Raismes.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter le retrait de la commune de Petite-Forêt du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing (SIGPH).

Madame le Maire informe que cette délibération n'a rien à voir avec le centre de vacances les Grangettes, elle concerne le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing. Depuis le début du mandat le sujet de la piscine a souvent été abordé avec le souhait de sortir de ce syndicat pour les raisons évoquées plus haut, comme le côté pratique d'aller dans une piscine plus proche de la commune.

Dans les mandatures précédentes, il y avait eu des recherches et ce n'est pas simple de sortir d'un syndicat. Madame le Maire indique que la commune ne sortira pas du syndicat de la piscine avec cette délibération, elle vise simplement à prendre acte de la volonté de sortir de ce syndicat.

Cela fait 2 ans que l'on dit à Madame le Maire que la piscine passera en compétence d'agglomération suite à la construction de la piscine d'Aniche. En attendant, cette délibération entraînera un vote du syndicat sur cette demande de sortie, qui a peu de chance d'aboutir.

Monsieur Grégory SPYCHALA indique que parfois il n'est pas du même du même avis que Madame le Maire mais que sur ce sujet il est d'accord avec elle. Lors de différentes commissions, cela avait déjà été débattu, il indique que lui et son groupe sont pour voter cette délibération, pour un retrait de la piscine même si cela risque d'être difficile.

Monsieur Gérard QUINET indique que cela est mission impossible car la commune est minoritaire.

Madame le Maire indique que peu de communes veulent sortir de ce syndicat.

Monsieur Gérard QUINET propose d'arrêter de payer.

Madame le Maire indique vouloir faire cela légalement et commencer par une délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité.

### II] Ressources Humaines

### II-1) Recrutement d'un agent contractuel - secrétaire gestionnaire Ressources Humaines

VU le Code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-8-2° qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire gestionnaire est vacant,

CONSIDÉRANT que la ville a besoin de trouver un remplaçant sur ce poste au sein de la Direction des Ressources Humaines,

CONSIDÉRANT que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire, toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourrait être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2°du Code général de la fonction publique.

CONSIDÉRANT que cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte tenu des besoins du service,

CONSIDÉRANT que le contrat de l'agent pourra être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

CONSIDÉRANT qu'au vu des candidatures réceptionnées, aucun candidat statutaire ne satisfait aux conditions d'exercice du poste,

CONSIDÉRANT que la candidature retenue est de profil contractuel,

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité,

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de recruter un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique, à temps complet, pour occuper les fonctions de secrétaire gestionnaire des Ressources Humaines sur le grade d'adjoint administratif principal de 2éme classe (catégorie C) à compter du 1er Mai 2023,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de travail correspondant, ainsi que tout document y afférent.

Madame le Maire indique que le poste de secrétaire gestionnaire est vacant depuis un certain temps, elle informe sur la difficulté de recruter dans la fonction publique. L'agent n'est pas un titulaire mais contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans pour les besoins du service.

# Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

# II-2) Désignation d'un nouveau représentant des élus au Comité Social Territorial (CST)

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10 ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

CONSIDÉRANT la délibération n° 20-09-05 en date du 28 septembre 2020, portant désignation des membres siégeant au Comité Technique (C.T.) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.).,

CONSIDÉRANT la mise en place du C.S.T. à compter du 1er janvier 2023,

CONSIDÉRANT la vacance d'un siège de représentant de la collectivité suite au décès d'un élu titulaire siégeant au C.S.T,

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la Présidente de désigner, parmi les membres du Conseil municipal, les représentants des élus devant siéger au C.S.T.,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un nouveau titulaire, représentant des élus pour la durée du mandant en cours,

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Pascal CROMBE au Comité Social Territorial en qualité de représentant titulaire des élus.

Les titulaires élus du CST seraient donc :

- Sandrine GOMBERT, Présidente
- François STASINSKI
- Véronique JOLY
- Pascal CROMBE à la place d'Ali FARHI
- Robert VANOVERSCHELDE

Les membres suppléants de la collectivité restent inchangés.

Madame le Maire rappelle que le CT et le CHSCT ont fusionné en un CST. Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de désigner Monsieur Pascal CROMBE au Comité Social Territorial en qualité de représentant titulaire des élus.

Le Consell municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

### II-3) Modification du tableau des effectifs

La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle répond à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

VU l'article L313-1 du Code général de la fonction publique qui dispose « Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé... » « .... Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

CONSIDÉRANT que la liberté de création des emplois dont disposent les organes délibérants des collectivités territoriales est la conséquence directe du principe constitutionnel de libre administration. Ces derniers disposent d'un large pouvoir d'appréciation qui doit cependant s'exercer dans le respect des prescriptions légales et réglementaires s'imposant aux collectivités territoriales.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la commune, afin de tenir compte de l'évolution des besoins et notamment d'organisation de service visant à améliorer la qualité du service public.

Il est ainsi proposé de créer le poste suivant à 35h/semaine :

Filière police municipale :

1 poste de gardien-brigadier de police municipale

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er juin 2023, avec la création du poste suivant :

Filière police municipale :

1 poste de gardien-brigadier à temps complet.

Monsieur Gérard QUINET demande le nombre de Policiers actuellement

Madame le Maire lui répond que le nombre n'a pas changé, la brigadière est partie et sera remplacée par le brigadier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

### II-4) Fixation des indemnités de fonction des élus

Le Code général des collectivités territoriales, dans son article L2123-20-1, prévoit que lorsque le Conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, sont fixées par délibération dans les trois mois suivant l'installation du Conseil municipal.

Considérant le décès d'un Adjoint au Maire, il convient de modifier le tableau reprenant la liste des membres bénéficiant de l'indemnité de fonction,

Les articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT fixent un taux maximal d'indemnité pour le Maire et ses adjoints, qui dépend de la strate démographique à laquelle appartient la collectivité.

Il s'agit de montants fixés en pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique, permettant de faire automatiquement bénéficier les élus locaux des revalorisations de la valeur du point d'indice de rémunération de la fonction publique.

Pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants, une enveloppe globale doit être calculée en tenant compte du nombre d'élus et des taux maximum autorisés. Cette enveloppe peut ensuite être répartie entre le Maire, les Adjoints et les Conseillers délégués.

Il est donc proposé au Conseil municipal

- de retenir l'enveloppe maximum autorisée,
- de valider la répartition comme suit des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués, suite au remplacement de Monsieur Ali FARHI, décédé :

	Nombre	Taux
Maire	1	51.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoints	8	17.2% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillers délégués	6	6.96% de l'indice brut terminal de la fonction publique

### Calcul de l'enveloppe globale pour les élus :

Indices au 1er juillet 2022 : indice brut 1027 (indice majoré 830) soit une base de 830 x 4.85 = 4 025.53€

Nombre	Base	Taux maxi	Montant enveloppe

Maire	1	4 025.53€	55%	2 214.04€	
Adjoints	8	4 025.53€	22%	885.62 x 8 = 7 084.96€	
			TOTAL	9 299€	

### Répartition:

Nom	Fonction	% de l'indice terminal	Montant brut de l'indemnité
GOMBERT Sandrine	Maire	51.6%	2 077.17€
LAMRI Rachid	1er adjoint	17.2%	692.39€
LEONET Christine	2ème adjoint	17.2%	692.39€
CROMBE Pascal	3ème adjoint	17.2%	692.39€
VANDEPOEL Arlette	4ème adjoint	17.2%	692.39€
POMMEROLE Jean-Pierre	5ème adjoint	17.2%	692.39€
JOLY Véronique	6ème adjoint	17.2%	692.39€
VANOVERSCHELDE Robert	7ème adjoint	17.2%	692.39€
SEREUSE Elisabeth	8ème adjoint	17.2%	692.39€
STASINSKI François	Conseiller délégué	6.96%	280.18€
AITLAMAALEMAHMED Abdel AZIZ	Conseiller délégué	6.96%	280.18€
DEMAREST Didier	Conseiller délégué	6.96%	280.18€
LOUVION Marie-Renée	Conseiller délégué	6.96%	280.18€
GAILLARD Gérard	Conseiller délégué	6.96%	280.18€
DURIEUX Christian	Conseiller délégué	6.96%	280.18€
U)		TOTAL	9 299€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité.

### III] Finances

### III-1) Approbation du compte de gestion 2022 dressé par le receveur municipal

Monsieur Rachid LAMRI fait lecture de cette délibération.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

	SECTION D. IMERIES DONG	SECTION DE FOSCYIONNEISY	TOTAL DES SECTIONS
RECEITES			
Prévisions bodgétaires totales (a)	2 391 917,00	10 313 992,17	12 705 909,17
fitres de recette fois (b)	1 422 934,54	10 018 816,10	11 441 750,64
tédoctions de titres (c)		65 971,89	65 971,89
Recettes nettes (d = b - c)	1 422 934,54	9 552 844,21	11 375 770,75
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 391 917,00	10 313 592,17	12 705 509,17
Mariets fois (f)	1 493 375,81	9 486 313,59	10 979 619,40
Annulations de candats (g)	4,000,000,000,000	536 148,13	536 148,13
Depenses mettes (h = f - g)	1 493 375,41	8 950 165,46	10 443 541,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 002 670,75	932 237,48
(h - d) Déficit	70 441,27		

Monsieur Rachid LAMRI présente la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### III-2) Compte administratif 2022

# Monsieur Rachid LAMRI présente le Compte Administratif

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Rachid LAMRI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Sandrine GOMBERT, Maire de la commune de Petite-Forêt, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

[	fonction	nement	Investis	sement	ensemble de	es 2 sections
ı	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
report N-1		1 054 655,60	549 421,55		549 421,55	1 054 655,60
exercice 2022	8 950 165,46	9 952 844,21	1 493 375,81	1 422 934,54	10 443 541,27	11 375 778,75
soit résultat 2022 seul		1 002 678,75	70 441,27			932 237,48
total report + exercice	8 950 165,46	11 007 499,81	2 042 797,36	1 422 934,54	10 992 962,82	12 430 434,35
résultat de fonctionnement cumulé, à affecter		2 057 334,35	E HOLD			1 437 471,53
résultat d'invest. à fin 2022 hors RAR à reporter N+1			619 862,82	•	67	1 457 472,55
RAR			303 110,06	164 985,00	303 110,06	164 985,00
totaux cumulés (report+exercice+RAR)	8 950 165,46	11 007 499,81	2 345 907,42	1 587 919,54	11 296 072,88	12 595 419,35
Besoin/Excédent cumulé par section		2 057 334,35	757 987,88			1 299 346,47

Monsieur Rachid LAMRI indique que l'on retrouve les mêmes montants que pour le compte de gestion.

- constate, que sur la comptabilité principale, les identités de valeurs sont conformes avec les indications du compte de gestion relativement aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser :
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire précise qu'un excédent de fonctionnement de 2 millions peut paraître beaucoup. En fin d'année, la commune a essayé d'économiser un maximum ce qui fait qu'il y a un report en fonctionnement qui sera de plus d'1 million. Elle indique que, du point de vue de l'énergie, la commune passe de 50 000€ à plus d'un million en 2023 et qu'il va falloir absorber en plus les augmentations du point d'indice et la nouvelle tarification de la restauration scolaire.

Madame le Maire quitte la pièce pour le vote.

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Madame le Maire indique avoir présenté sous forme de tableau le plan énergie. Elle indique que la commune essaie de limiter les dégâts. Elle informe que les serres des espaces verts ont été fermées pendant l'hiver et explique avoir chiffré les efforts de la commune pour l'année 2023, si la commune garde cette tendance cela permettrait de limiter à 235 000€.

# Plan énergie

### Eclairage public

2022 : 113 000 € (550 000 kWh)

2023 : 212 000 € (mēme conso)

-55% => « économie » de 120 000 €

# Electricité des bâtiments

2022 : 148 140 € (646000 kWh)

2023 : 404 710 € (même conso) -13% => « économie » de 53 360 €

### Chauffage

2022 : 108 170 € (2 150 000 kWh)

2023 : 336 250 € (même conso)

-18% => « économie » de 60 250 €

# -235 000 € sur l'année

### III-3) Affectation du résultat

### Monsieur Rachid LAMRI fait lecture de l'affectation du résultat

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

Constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,

Affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 qui présente un résultat identique à celui du compte de gestion, et considérant le principe énoncé ci-dessus, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2022.

La section d'investissement du compte administratif laisse apparaître un besoin de financement de 757 987.88 € et la section de fonctionnement, un excédent de clôture de 2 057 334.35 €.

L'affectation du résultat 2022 de 2 057 334.35 € s'établirait comme suit :

Couverture du besoin de financement (compte 1068)

757 987.88 €

Report en fonctionnement du solde (compte 002)

1299 346.47 €

Considérant la présentation faite à la commission finances réunie le 28 mars 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'affectation de résultat proposée :

Couverture du besoin de financement (compte 1068) Report en fonctionnement du solde (compte 002) 757 987.88 € 1 299 346.47 €

### III-4) Fixation des taux d'imposition 2023

# Monsieur Rachid LAMRI présente la fixation du taux d'imposition 2023

L'article 2 de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité locale, prévoit que chaque année, le Conseil municipal vote le taux des taxes d'imposition locale, dans le cadre du budget primitif.

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et un nouveau schéma de financement des collectivités.

Suite à la réforme sur la fiscalité directe locale, le taux de taxe d'habitation était figé depuis 2020 à sa valeur de 2019. À compter de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, peut à nouveau être voté par les collectivités selon l'article 1636 B sexies.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, le transfert de la part départementale aux communes suppose que depuis 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Enfin, pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les communes votent le taux comme habituellement.

Il est proposé pour 2023 de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales par rapport à 2022, ainsi :

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
Foncier bâti	43.58 %	43.58 %
Foncier non bâti	89.81%	89.81 %
Habitation résidences secondaires	19.54%	19.54 %

Considérant la présentation faite à la commission finances réunie le 28 mars 2023,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur les taux pour 2023 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 89.81 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19.54 %

Madame le Maire indique que les résidences secondaires concernent 6 habitations.

Monsieur Grégory SPYCHALA indique que depuis que la commune a reçu l'état 1259 qui lui a été transmis, le prévisionnel à 3 491 873 € est différent de celui indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire dont l'estimation était de 3 380 599€. Cela laisse prévoir une recette supplémentaire de 110 000€. Il demande si cette somme sera affichée dans le budget primitif conformément à l'état 12 59 ou à celui du ROB.

Madame le Maire lui répond que c'est la somme du ROB puis figure dans le budget primitif et qu'il y aura sans doute des décisions modificatives dans l'année, notamment pour l'évolution des fluides avec le prix du gaz qui varie mensuellement. Elle informe que des demandes de subventions fonds vert ont été faites.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité des voix avec :

- voix contres (Gérard QUINET et Claudine HERLIN) et
- abstentions (Grégory SPYCHALA, Tiphanie OTLET, Dominique CORREA, Dorothée MARTIN, Dominique DAUCHY) les taux proposés pour 2022 :

### III-5) Budget primitif 2023

### Monsieur Rachid LAMRI présente le budget primitif

Le budget primitif, désormais en M57, doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (article 1612-2 du Code général des collectivités territoriales) et avant le 30 avril lors des années de renouvellement des Conseils municipaux.

La Commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget lors du Conseil municipal du 07 février 2023, conformément au Règlement Budgétaire et Financier,

Considérant la présentation faite à la commission finances réunie le 28 mars 2023,

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur l'adoption du budget primitif 2023 établi comme suit :

Fonctionnement:

Dépenses : 10 848 852.47 €

Recettes: 10 848 852.47 €

Investissement:

Dépenses : 2 114 891.88 €

Recettes: 2 114 891.88 €

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 324 671,79	Mariana - 1	3 324 671,70
012	Charges de personnel et frals assimilés (9)	5 286 000,00	The state of the s	5 286 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
co	Achals of variation des stocks		0,00	0,00
65 6586	Autros charges de gestion courante (sauf 6586) (9) Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 016 400,00	0,00	1 016 400,00
66 67 68 71	Charges financières Charges spécifiques (9) Dot, nux amortissements et provisions (9) Production stockée (ou désfeckage) Virement à la section d'investissement	349 G30,68 1 500,00 5 000,00	0,00 0,00 390 550,00 0,00 475 000,00	349 630,66 1 500,00 395 650,00 0,00 475 000,00
023	Dåpenses de fenctionnement Total	9 983 202,47	865 650,00	10 848 852,47
		D AA2 DESIII	TAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
_		D UVZ NESUL	TAT REPORTE OF PRINCIPLE	u
		TOTAL DES DEPENSES DE FO	NCTIONNEMENT CUMULEES	10 848 852,47

Monsieur Rachid LAMRI présente les dépenses de fonctionnement et rappelle que la commune est passée en nomenclature M57. Il indique que l'année 2022 n'apparait pas, ce qui fait que la comparaison est impossible.

Ce qui occasionne l'augmentation de la masse salariale c'est l'augmentation du point d'indice et la revalorisation des catégories C.

Monsieur Rachid LAMRI fait lecture des charges à caractère général et indique que ce sont des charges que la commune subit et qu'il n'y a pas la possibilité de les restreindre.

Madame le Maire indique que les charges à caractère général augmentent de plus de 20%, ce n'est pas rien à absorber.

# ÉVOLUTION DU CHAPITRE 011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Évolution des charges à caractère général (chapitre 011 BP + DM)								
W. S.	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023			
Prēvisions	2 496 658	2 591 169	2751320	3324672	573 352 €	20,84%		

On notera cette année des variations pour :

- Les fluides : + 525 000 €
- Augmentation des repas et transport Jeunesse: + 49 000 €

Monsieur Rachid LAMRI présente les dépenses de rénovation

# LES DÉPENSES DE RÉNOVATION

Les dépenses de rénovation suivantes ont été budgétées :

- Rénovation des chéneaux des ateliers Serv Techn: 2 500 €
- Remplacement porte chaufferle Complexe Bernard Hinault : 3 000 €
- Travaux de peinture divers classes : 16 000 €
- Remise en état feux tricolores passage Allendé : 7 500 €
- Fresque Terre de Jeux 2024 : 3 700 €

Monsieur Rachid LAMRI présente la masse salariale et indique que c'est une dépense sur laquelle la commune n'a pas de prise, l'État ayant décidé d'augmenter le point d'indice.

# LA MASSE SALARIALE

Évolution masse salariale - chap 012

	2020 (BP + DM)	2021 (BP + DM)	2022	2023	Evolution	2022-2023	
ВР	4 667 665 €	4 785 430 €	5 085 450€	5 286 000 €	200 550€	3,94%	

Monsieur Rachid LAMRI indique que les charges financières sont en baisse.

	2020	2021	2022	2023
chap 66 au BP	396 779 €	401 356 €	375 947 €	349 631 €*
		<u>'</u>		*ICNE compris
Total section	10 948 600 €	9 706 255 €	10 033 748 €	10 848 852 €
%	3,62%	4,14%	3,75%	3,22%
Détail de la prévision b Intérêts ICNE (intérêts courus	360 000 €	- 10 369 €		

Monsieur Rachid LAMRI fait lecture des recettes de fonctionnement qui correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts et taxes (exemple la TLPE) et les dotations diverses par l'État ainsi que les subventions que la commune va chercher.

_	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordro (2)	TOTAL
013	Allénuations do chorges (0)	24 715,00		84 715,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Migriarisations do RMI	0,00		0,00
60	Achals el variation des stocks	(8)	0,00	0,00
70	Prod. serylces, donaine, ventes diverses	303 552,00		303 552,00
71	Production stockéo (au dástockago)	10000000000	0,00	0,00
77	Production large shifts 60		12 700,00	12 700,00
73	leophis et laxes (sauf 731)	4 521 977,00		4 521 977,00
731	Elscalità locate	3 649 769,00		3 649 769,00
74	Dotations et participations (8)	858 000,00		858 000,00
75	Autres produits do gostion couranto (8)	35 040,00	0.00	35 040,00
16	Produ'ts franciera	48 331,00	0.00	48 331,00
11	Produits spécifiques (8)	0,00	0.00	0,00
78	Rapriso sur amortissements et pravisions (8)	25 422,00	0.00	75 422,00
79	Transfells de charges		0,00	0,00
	Recelles de fonctionnement - Yotal	9 636 806,00	12 700,00	0 549 505,00
		R 002 RESULT	AT REPORTE OU ANTICIPE	1 299 346,47

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 1 299 346,47

TOTAL DES RECETIES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 10 848 052,47

Monsieur Rachid LAMRI explique l'évolution des recettes de fonctionnement et indique que l'année 2022 était une bonne année, ce qui explique le report conséquent de l'année 2023.

Évolution des recettes de	fonctionnement
---------------------------	----------------

	2020	2021	2022	2023
Résultat reporté	430 099 €	812 409 €	1 054 656 €	1 299 346 €
Atténuation de charges	294 940 €	75 094 €	96 700 €	94715€
Opérations d'ordre - travaux en régle Opérations d'ordre -	33 300 €	39 300 €	27 500 €	12 700 €
Operations d'ordre - renégociation emprunt	1 475 000 €			0€
Produits des services, du domaine et ventes diverses	228 033 €	180 500 €	202 500 €	303 552€
Impots et taxes	7911278€	7880000€	7773977€	8 171 746 €
Dotations et participations	479 415 €	548 800 €	786 500 €	858 000 €
Autres produits de gestion courante	31 625 €	22 860 €	22 500 €	35 040 €
Produits financiers	48 331 €	48 331 €	48 331 €	48 331 €
Produits exceptionnels	38805€	15 000 €	20 000 €	0€
Reprises / provisions	7 571 €	32 746 €	29 084 €	25 422 €
Total recettes de fonctionnement	10 978 397 €	9 655 040 €	10 061 748 €	10 848 852 €

Il présente la dotation globale de fonctionnement, pour rappel la commune en 2013 était à 721 091 €.

# LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023
Dotation de solidarité rurale (DSR)	38 511 €	39 745 €	38 000 €	38 000 €
montant annuel de la D G F	38 511 €	39 745 €	38 000 €	38 000 €
perte DGF pa	r rapport à 2	013		-723 491 €

Monsieur Rachid LAMRI présente la fiscalité 2023, il Indique que pour 2023 la municipalité a fait le choix de ne pas faire peser sur ses administrés une hausse des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti. Les taux restent inchangés en 2023 par rapport à l'année 2022.

Sur les locaux d'habitation l'État prévoit une augmentation de 7.1% et pour les locaux commerciaux de 4%. Il indique que le coefficient correcteur vient imputer la commune en 2023.

# **FISCALITE 2023**

### **Impositions**

		2022			2023			
	base	taux	montant	lissage	base	laux	montant	lissage
laxe d'habitation (rés. secondaires uniquement)	56 433	19,54%	11 027	-	60440	19,54%	11810	
foncler båli	8 138 908	43,58%	3 546 936		8 338 000	43,58%	3 633 700	
foncier non bâti	73 065	89,81%	65 620		78300	89,81%	70 321	
TOTAUX				3 6 2 3 5 8 3				3 715 832
Contribution coefficie	ent correcteur		-	692 687	74 1	-	•	621 472
recettes	Service"	2-157	the Last	2 9 3 0 8 9 8	11/11/1	STILL ST	The second	3 094 360

Monsieur Rachid LAMRI fait lecture des allocations compensatrices pour les exonérations décidées par l'État et le total des recettes fiscales.

# Allocations compensatrices pour les exonérations décidées par l'Etat

	2022	2023
faxe d'habitation		- CANCELL (S. 17) (C. 17)
foncier bát	340 572	381782
fonder non báti	1764	1765
TOTAUX	342 336	383 537

### **TOTAL DES RECETTES FISCALES**

22	2022	2023
Imposition	2 930 896	3 094 360
Alloc. Compens.	342 336	383 537
TOTAUX	3 273 232	3 477 897
variation	204	665

Il présente les recettes d'investissement ; l'investissement prépare l'avenir il retrace les opérations non courantes ponctuelles de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Madame le Maire indique avoir fait beaucoup de demandes de subventions pour lesquelles la commune n'a pas été notifiée.

RECETTES INVESTISSEMENT 2023		
autofinancement 2023	475 000 €	
reports de recettes 2022	164985€	
Opérations d'ordre	390 650 €	
Dotations et fonds divers	175 000 €	
Affectation du résultat de fonctionnement 2022	757 988 €	
Subventions	151 269 €	
TOTAL	2 114 892	

# Les reports de recettes 2022 non réalisées :

ADVB vidéoprotection : 86 864 €
 FIPD vidéoprotection : 22 241 €

- FSIC travaux de réhabilitation du CCAS: 52 599 €

- Subv départementale réhabilitation du CCAS: 3 281€

TOTAL = 164 985€

### Il fait lecture des dépenses d'investissement 2023

DÉPENSES INVESTISSEM	IENT 2023
déficit 2022 reporté	619 863 €
travaux en régie	12 700 €
capital de la dette	573 000 €
reports des dépenses 2022	303 110 €
propositions nouvelles	606 219 €
TOTAL	2 114 892 €

- Vidéoprotection : 182 047€

- Portail famille : 460 €

Logiciels, matériels info et téléphoniques : 64 092 €

- Enfouissement des réseaux (Enedis): 33 944 €

- Buts de Hand : 2 561 €

- Parcours équilibre : 15 200 €

- Équipements divers : 4 806 €

TOTAL = 303 110€

Passage en LED (EP): 300 000 €

- Menuiseries groupe scolaire St Exupéry : 182 000 €

- Parvis Brel/Picasso : 85 680 €

- Création service CNI: 7 300 €

Visiophone 3 écoles: 8 400 : €

- Travaux en régie : 12 700 €

Plantations: 7 000 €

Accueil service jeunesse : 4 000€

- Statue du collège : 2 800 €

- Enseigne DOJO: 1 200 €

Matériels pour tous les services : 7 283 €

Madame le Maire indique que les grosses dépenses concernent la vidéoprotection. De plus, comme elle l'avait annoncé la commune met un maximum de budget pour le passage en LED. La commune ne sera pas en capacité de faire la totalité sur l'année, Madame le Maire espère des subventions qui permettront d'abonder cette dépense. Elle indique que le passage en LED coûte approximativement 600 000€, une AP-CP sera faite sur deux exercices.

Il y a également les menuiseries du groupe Saint-Exupéry à changer, beaucoup de portes fenêtres sont à changer du fait de leur âge.

Le parvis des résidences Brel et Picasso aussi a besoin d'être refait et Madame le Maire espère avoir des subventions de la région.

Madame le Maire annonce par ailleurs que la commune va être centre de dispositif de recueil de carte d'identité et des passeports, cela demande un peu d'installation. Elle indique que c'est un nouveau service qui sera rendu à la population, le délai d'attente pour obtenir un titre d'identité sécurisé étant trop long. Si les services sont prêts cela devrait commencer d'ici l'été.

Monsieur Rachid LAMRI indique que l'État ne couvre pas toute la dépense et que des communes refusent de se porter volontaires pour ce service.

Madame le Maire indique qu'il y a l'investissement mais aussi la ressource humaine et c'est un service qui est attendu par la population.

Monsieur Rachid LAMRI indique que la commune propose de recourir à l'AP CP pour l'éclairage public, le montant total estimé est de 665 131€.

Madame le Maire indique que la commune est éligible au fond vert et que les conditions d'affectation restent encore un peu floues. Elle indique que les 300 000€ seront actés pendant la séance et qu'en fonction des rentrées de subventions la commune essayera d'aller un peu plus vite pour l'année 2023. Elle informe que dans ces totaux de l'éclairage public il n'y a pas que le passage en LED, il y a aussi la rénovation des armoires électriques qui sont vieillissantes. La commune fera en sorte de faire plus économique, plus écologique et plus efficace.

Monsieur Rachid LAMRI indique que le Conseil ne l'avait pas voté, en fin 2022. Madame le Maire et lui ne pensaient pas être en mesure de dégager de l'investissement, étant donné l'explosion des coûts des énergies et à partir du vote de ce soir les investissements pourront être lancés.

Répartition des d	rédits de paiemen	t à la création de
Total	2023	2024
665 131	300 000	365 131

Financement de l'AP-CP prévu		
	Montant HT	
Departement	221 700	
Fonds Vert	221 700	
Autofinancement	221 731	
TOTAUX	665 131	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité avec 5 abstentions (Madame Dorothée MARTIN, Monsieur Grégory SPYCHALA, Madame Dominique DAUCHY, Monsieur Gérard QUINET, Madame Claudine HERLIN) et 1 vote contre (Monsieur Dominique CORREA).

### [V] Enfance / Jeunesse

IV-1) Adhésion à la solution de signature électronique avec la Calsse d'Allocations Familiales (CAF) – Convention d'Objectifs et de Financement (COF) d'action sociale

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la Caisse d'Allocation Familiale du Nord (C.A.F.) déploiera, à compter de mai 2023, une solution de signature électronique afin de rendre plus aisé le suivi des conventions d'objectifs et de financement, qui concernent l'ensemble des financements d'Action sociale tels que les prestations de service :

- Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (E.A.J.E.) ;
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) Périscolaire ;
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) Extrascolaire ;

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) Accueil adolescent ;
- Réseau Petite Enfance (R.P.E.);
- Lieu d'Accueil de Loisirs de Proximité (L.A.L.P.);
- Pilotage du projet de territoire ;
- Bonus Territoire Contrat territorial global (Ctg)

### Et les subventions :

Fonds « Publics & Territoires » (F.P.T.)

CONSIDÉRANT que la C.A.F. s'engage à accepter l'ensemble des conventions d'objectifs et de financement intégrées au périmètre de la solution de signature électronique et offre au gestionnaire un environnement dématérialisé sécurisé simplifiant le suivi administratif des partenariats engagés,

CONSIDÉRANT que la commune de Petite-Forêt prend acte du caractère juridiquement opposable des actes signés sous seing privé par voie dématérialisée et s'engage à garantir la sécurité et la juste délégation d'accès aux adresses de messagerie électronique ayant vocation à se voir utilisées dans le cadre de la solution de signature électronique

CONSIDÉRANT que la commune de Petite-Forêt déléguera, sous sa seule et entière responsabilité, les accès aux messageries électroniques et transfèrera les messages autorisant la signature à distance des conventions d'objectifs et de financement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, à signer l'adhésion de la commune de Petite-Forêt à la solution de signature électronique avec la C.A.F. des C.O.F. d'action sociale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

# IV-2) Convention avec l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement (A.C.M.S.H.), le Service Enfance-Jeunesse organisera une animation « handisportive » le vendredi 25 août 2023 pour 36 enfants de 6 à 11 ans avec « l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes ».

CONSIDÉRANT que « l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes » met à disposition des enfants le matériel et les installations nécessaires au bon déroulement des ateliers suivants :

- Le basket fauteuil ;
- Le torball.

CONSIDÉRANT que la mise à disposition du matériel et la prestation feront l'objet d'une participation financière de la commune à hauteur de 70 € la demi-journée et de 100 € la journée.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec « l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes ».

Monsieur Grégory SPYCHALA demande ce qu'est le torball.

Madame le Maire lui répond que c'est un jeu de ballon pour les déficients visuels, un ballon sonore.

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

### V] Service Sports / Vie associative

### V-1) Attribution d'une dénomination au bâtiment public « Dojo »

L'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local, dont la dénomination des voies, places et bâtiments publics.

Le DOJO est un lieu d'accueil associatif sportif, situé à proximité du complexe sportif Bernard Hinault. Celui-ci a été construit en 2003 et aucun nom ne lui a été attribué.

Monsieur Ali FARHI, décédé le 8 janvier 2023, a été, durant 35 années, investi dans la politique sportive de la ville. Il fut à l'origine de la création de ce Dojo, projet qui lui tenait à cœur.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'honorer sa mémoire pour tout ce qu'il a entrepris pour la ville et ses habitants en attribuant au DOJO le nom de « DOJO Ali FARHI »

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'acter que le DOJO sera désormais dénommé «DOJO Ali FARHI »

Monsieur Gérard GAILLARD explique qu'à l'époque, un dojo devait être construit, c'était un projet porté par l'agglomération Valenciennes Métropole. Monsieur Marc BURY et Monsieur Ali FARHI se sont positionnés pour accueillir ce dojo d'intérêt communautaire mais la commune n'a pas été choisie. Un dojo a tout de même vu le jour à Petite-Forêt même si celui-ci ne peut accueillir de compétitions mais uniquement des entrainements.

Madame le Maire le remercie pour ces précisions. Elle précise qu'il y aura une cérémonie en cette occasion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

### PROJETS DE MOTION

# OBJET : SOUTIEN À L'ORGANISATION D'UN RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE SUR NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE - MOTION PORTÉE PAR LA LISTE « PETITE-FORÊT ENCORE, PETITE-FORÊT TOUJOURS »

Depuis de longues semaines, une crise sociale est ouverte dans le pays. La mobilisation est puissante et continue. Le front syndical est uni. Une très large majorité de Françaises et de Français refuse le projet du gouvernement de report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans.

Le gouvernement a fait le choix de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée nationale le projet de loi issu des travaux de la commission mixte paritaire. Il a préféré engager sa responsabilité sur le fondement de l'article 49-3 de notre Constitution.

Immédiatement dans le pays, des rassemblements spontanés ont eu lieu pour dénoncer la pratique gouvernementale et pour enjoindre la représentation nationale à censurer le gouvernement.

Une motion de censure portée par le groupe LIOT (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires) a réuni 278 voix POUR et n'a pas été adoptée par le parlement à 9 voix près.

Dès le 20 mars, jour de l'adoption officielle de la réforme après le rejet des motions de censure, plus de 250 députés et sénateurs de gauche <u>ont soumis</u> une <u>proposition de loi</u> au Conseil constitutionnel, visant à « affirmer que l'âge légal de départ à la retraite ne peut être fixé au-delà de 62 ans ».

Le conseil constitutionnel a un mois pour se prononcer sur la recevabilité du projet de loi.

Si le texte est jugé recevable par le Conseil constitutionnel, il doit ensuite recevoir l'approbation de 4,88 millions de signatures – soit le dixième du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales,

Il est de la responsabilité collective de sortir de la crise démocratique et sociale que traverse notre pays.

Considérant qu'en revenir au peuple serait la seule voie possible d'apaisement, je vous propose que le Conseil municipal soutienne la procédure de référendum d'initiative partagée prévue à l'article 11 de la constitution engagée par les parlementaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix d'adopter ce vœu.

Madame le Maire informe avoir reçu un amendement déposé par le groupe Petite-Forêt Ensemble Autrement et fait une remarque de forme à Monsieur Gérard QUINET. Elle lui indique qu'un amendement concerne une modification de délibération à l'ordre du jour, les Grangettes ne sont pas à l'ordre du jour, Elle lui propose donc de la transformer en motion.

Monsieur Gérard QUINET lui indique que lors du dernier Conseil municipal, elle lui avait dit de la prévenir avant et que son amendement portait bien sur le sujet des Grangettes.

Monsieur Gérard QUINET demande à Madame le Maire d'apporter des explications aux membres du Conseil municipal concernant les Grangettes.

Madame le Maire lui demande de lire la motion et ensuite elle donnera des explications.

Monsieur Gérard QUINET fait lecture de son amendement.

### Petite-Forêt ensemble autrement

Amendement déposé lors du Conseil municipal du 4 avril 2023 concernant la gestion du centre des Grangettes

« Madame le Maire nous réitérons notre demande du lundi 27 février 2023 pour qu'un vote à main levée soit pris au Conseil municipal de ce jour pour décider que la ville prenne en charge le remboursement des 21 personnes habitants Petite-Forêt qui devaient partir à Noël avec le Syndicat des Grangettes.

A la ville ensuite d'intervenir pour se faire rembourses de cette dépense 10 900€ auprès du Syndicat.

Ce n'est pas aux habitants de notre ville de servir d'otages parce que le Conseil municipal de Petite-Forêt a décidé de quitter le Syndicat Intercommunal.

Madame le Maire vous nous avez dit le 27 février 2023 que dans 2 semaines les habitants auraient leurs remboursements, ils n'ont rien reçus.

Connaissant les difficultés financières de ce syndicat, les habitants qui devaient partir ne récupéreront jamais leur 520€ qu'ils ont versé ».

Monsieur Gérard QUINET propose que le Conseil municipal verse une subvention exceptionnelle de 10 900 € au Comité des fêtes et que celui-ci rembourse les 21 personnes. Il indique que c'est une solution plus simple car le syndicat n'a plus d'argent.

Madame le Maire informe que la commune ne passera pas par le Comité des fêtes car cet argent est sur le compte des Grangettes. Elle indique être d'accord avec Monsieur QUINET, qu'il est scandaleux que des administrés servent de trésorerie au syndicat. Elle informe que la commune est intervenue dès le début, Madame LEONET en tête est intervenue auprès du Syndicat. Elle explique que la Trésorerie lui a indiqué que l'argent avait été bloqué pour payer les salaires des employés, information qu'elle n'avait pas lors du dernier Conseil municipal.

Madame le Maire informe ne pas vouloir prendre en charge cette somme mais qu'elle souhaite que le syndicat restitue l'argent. Elle propose de faire cette motion, une motion au nom du Conseil municipal avec les modifications suivantes « La commune s'engage à procéder au remboursement des habitants dans le cas où les démarches actuellement entreprises par la commune auprès du syndicat n'aboutiraient pas ». Elle indique que ces démarches sont en cours.

Elle ajoute qu'un certain nombre d'habitants étaient présents lors du comité syndical et que le président du syndicat s'est engagé à faire le nécessaire auprès du trésor public.

Madame le Maire distribue le document transformé en motion.

Motion déposée lors du Conseil municipal du 4 avril 2023 concernant la gestion du Centre des Grangettes

Madame le Maire nous réitérons notre demande du lundi 27 février 2023 pour qu'un vote à main levée soit pris au Consell municipal de ce jour pour décider que la ville fasse l'avance du remboursement des 21 personnes habitants Petite-Forêt qui devaient partir à Noël avec le Syndicat des Grangettes,

La commune s'engage à procéder au remboursement des habitants dans le cas où les démarches actuellement entreprises par la commune auprès du syndicat n'aboutiraient pas.

À la ville ensuite d'intervenir pour se faire rembourses de cette dépense 10 900€ auprès du Syndicat

Ce n'est pas aux habitants de notre ville de servir d'avance de trésorerie au syndicat défaillant.

Madame le Maire vous nous avez dit le 27 février 2023 que dans 2 semaines les habitants auraient leurs remboursements, ils n'ont rien reçus.

Connaissant les difficultés financières de ce syndicat, les habitants qui devaient partir ne récupéreront jamais leur 520€ qu'ils ont versé.

Monsieur Gérard QUINET indique qu'il est d'accord et espère que les membres du Conseil municipal le seront aussi et demande à Madame le Maire le délai de remboursement des personnes et indique que Marly et Aspres ne payent plus leur cotisation.

Madame le Maire lui répond que la commune fera l'avance. Le comité syndical a eu lieu ce vendredi, elle n'a pas encore eu le rapport. Elle aimerait donner un délai mais cela est impossible

Monsieur Grégory SPYCHALA demande si cela est sûr « connaissant les difficultés financières de ce syndicat » et demande s'il est vraiment en difficultés financières.

Madame le Maire lui répond que dans la mesure où il y a des cotisations qui ne rentrent pas, oui il l'est.

Madame Christine LEONET indique qu'ils viennent de faire leur ROB, le budget est équilibré mais en trésorerie il n'est pas bon car il manque les participations de plusieurs communes, ce qui engendre ces difficultés financières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix d'adopter cette motion.

# Prochain Conseil municipal le 9 mai 2023

La séance est levée à 20h00

Le Maire,

La Secrétaire,

Sandrine GOMBERT

Christine LEONET

# Pièces annexes

Tableau des effectifs

Compte de gestion 2022

Compte administratif 2022

Budget primitif 2023

Convention d'Objectifs et de Financement (COF) d'action sociale

Convention avec l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes

GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIFS BU	JDGETAIRES	EFFECTIFS	POURVUS
		Au 1/01/23	Au 1/6/23	Au 1/01/23	Au 1/6/23
SECTEUR ADMINISTRATIF					
attaché principal	Α	1	1	1	1
ittaché	Α	4	4	4	3
édacteur principal 1ère classe	В	5	5	3	3
édacteur principal 2ème classe	В	2	2	0	0
édacteur	В	1	1	0	1
djoint administratif principal 1ère classe	С	3	3	3	3
ndjoint administratif principal 2ème classe	С	14	15	11	12
adjoint administratif	С	13	13	3	4
TOTAL		43	44	25	27
SECTEUR TECHNIQUE					
	В	1	1	1	1
echnicien principal de 1ère classe echnicien principal de 2ème classe	В	1	1	0	0
echnicien principal de zeme classe	В	2	2	2	1
gent de maitrise principal	C	4	4	3	3
agent de maitrise principal	c	4	4	1	1
agent de materise adjoint technique principal de 1ère classe	C	10	10	7	6
adjoint technique principal de 2ème classe	c	20	20	17	17
adjoint technique	C	31	31	16	16
	1	73	73	47	45
TOTAL	-	75	- 7.5	-	
SECTEUR SPORTIF	-	1	1	1	1
conseiller des APS	A	1			
TOTAL		1	1	1	1
SECTEUR CULTUREL					
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	В	4	4	2	2
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	В	1	1	1	1
TOTAL		5	5	3	3
SECTEUR ANIMATION					
animateur principal de 1ère classe	В	2	2	2	2
animateur principal de 2ème classe	В	1	1 .	0	0
animateur	В	3	3	4	3
adjoint d'animation principal de 1ère classe	С	1	1	1	1
adjoint d'animation principal 2ème classe	С	6	6	6	6
adjoint d'animation	С	14	14	8	8
TOTAL		26	26	20	19
		-			
SECTEUR SOCIAL /MEDICO SOCIAL	A	2	2	1	1
infirmière classe normale Educateur de Jeunes Enfants	A	0	1	ō	1
agent spé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	2	2	2	2
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	2	2	2	2
	-	6	7	5	6
TOTAL	+	0	,	-	
POLICE MUNICIPALE	-		2	1	1
brigadier chef principal	С	3	3	1	2
gardien - brigadier	С	1	2		3
TOTAL		4	5	2	
TOTAL GENERAL		158	161	103	104

Exercice 2022

# Résultats budgétaires de l'exercice

41200 - COMMUNE PETITE-FORET -

- S	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECEITES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 391 917,00	10 313 992,17	71,606 305 21
Titres de recette émis (b)	1 422 934,54	10 018 815,10	11 441 750,64
Réductions de titres (c)		65 971,89	65 971,89
Recettes nettes (d = b - c)	1 422 934,54	9 952 844,21	375,778,75
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 391 917,00	10 313 992,17	71,808 307 21.
Mandats émis (f)	1 493 375,81	9 486 313,59	10 979 689,40
Annulations de mandats (g)	A A STATE OF THE S	536 148,13	536 148,13
Depenses nettes (h = f - g)	1 493 375,81	8 950 165,46	10 443 541,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 002 678,75	932 237,48
(h - d) Déficit	70 441,27		

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# - PETITE FORET (1)

# AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21590459000019

POSTE COMPTABLE: PERCEPTION-SGC VALS

WI 14

# Compte administratif voté par nature

BUDGET: VILLE PETITE FORET (3)

**ANNEE 2022** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libeté du budget annexe.

Code INSEE	PETITE FORET VILLE PETITE FORET	CA 202	Tale 15
	- INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATION	ONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		٨

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE):	4930
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) : Nom de l'EPCI à fiscelité propre auquel la commune adhère :	6
Valenclennes Métropole	

Potentiel fiscal et	Potentiel fiscal et financier (1)		Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	Valeurs par hab, (population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
8675001	8675001	0,0	974,00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1700.29	843,00
2	Produit des Impositions directes/population	640.66	457,00
3	Recettes réclies de fonctionnement/population	1985.44	1 040,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	176.06	320.00
5	Encotirs de dette/population	1660.81	717,00
6	DGF/population -	8.39	149.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.58	0,54
8	Dépenses de fonct, et remb, dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.98	0,89
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.09	0,31
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.85	0,69

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne deivent pas être rempties.

)

<sup>(1)</sup> il s'agiì du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article 1. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de réparition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services pélectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 600 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre

<sup>(</sup>a) Les ratios 1 à la serie congregate pour les EPCI detés d'une fiscalité propre comprenent su moins une communa de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 cont obligatoires pour les EPCI detés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI detés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non detés d'une fiscalité propre et les syndicals mètres associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendre d'apptiquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Il convient d'indiquer les mayannes de la cetégorie de l'organisme en cause (commune, communauté ubaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'egit des moyennes de la dernière année

II - PRESEN	TATION GENERALE DU BUDGET	11
II THEOLIN	VUE D'ENSEMBLE	A1
	VUE DENOLINDER	

EXECUTION DU BUDGET RECETTES DEPENSES 9 952 844,21 8 950 165,46 G Section de fonctionnement REALISATIONS DE L'EXERCICE 1 422 934,54 1 493 375,81 B (mandats et titres) Section d'investissement + + 1 054 655,60 0,00 C Report en section de (si excédent) REPORTS DE (sl déficit) fonctionnement (002) 0,00 L'EXERCICE 549 421,55 D Report en section (si excédent) N-1 (sl déficit) d'Investissement (001) = 12 430 434,35 TOTAL (réalisations + 10 992 962,82 # G+H+I+J = A+B+C+D reports) 0,00 0,00 K Section de fonctionnement RESTES A REALISER A 164 985,00 303 110,06 Section d'investissement REPORTER EN N+1 (1) TOTAL des restes à réaliser à 164 985,00 303 110,06 = K+L n E+F reporter en N+1 11 007 499,81 8 950 165,46 = G+[+]C = A+C+E Section de fonctionnement RESULTAT 1 587 919,54 2 345 907,42 = H+J+L Section d'investissement #B+D+F CUMULE 12 595 419,35 11 296 072,88 = G+H+I+J+K+L = A+B+C+D+E+F TOTAL CUMULE

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	10 AVET 10 AVE
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
		F 303 110,06	1. 164 985,00
	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
010	Stocks (4) Produits des cessions d'immobilisations		0,00
024		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de Ilaison : affectat* (BA,régle) (6)	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	460,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	U,de

### PETITE FORET - VILLE PETITE FORET - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	268 706,50	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (5)	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
132	Opération d'équipement n° 132	33 943,56	0,00
26	Participat* et créances rattachées	00,0	0.00
27	Autres Immobilisations financières	0.00	0,00

<sup>(1)</sup> Los restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandalées et non relizables telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayent pes donné lieu à l'émission d'un titre et non relizables (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayent pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 46 doit être détaillé conformément au plan de compte, tent en dépenses qu'en recettes.

E DI BUDGET	II
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	A2
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emplo	oyés (ou restant à	employer	Crédits
Chap.		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	annulés
011 012 014 65	Charges à caractère général Charges de personnel, frals assimilés Atténuations de produits Autres charges de gestion courante Frals fonctionnement des groupes d'élus	2 751 319,87 5 105 450,00 0,00 944 775,00 0,00	1 844 407,69 4 916 607,27 0,00 912 258,17 0,00	419 529,66 102 990,35 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	487 382,52 85 852,38 0,00 32 516,83 0,00
656		8 801 544,87	7 673 273,13	522 520,01	0,00	605 751,73
66 67 68	otal des dépenses de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations provisions semi-budgétaires (1)	375 946,74 6 500,00 4 000,00	375 250,81 977,59 4 000,00	0,00	0,00 0,00	695,93 5 522,41 0,00
022	Dépenses Imprévues  Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 187 991,61	8 053 501,53	522 520,01	0,00	611 970,07
023 042 043	Virement à la section d'investissement (2)  Opérat* ordre transfert entre sections (2)  Opérat* ordre intérieur de la section (2)	751 842,00 - 329 631,39 0,00	374 143,92 0,00			-44 512,53 0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 081 473,39	374 143,92			1 319 299,5
_	TOTAL	10 269 465,00	8 427 645,45	522 520,01	0,00	1 318 289,5
D 002	Pour Information 2 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(2) 0,00	140			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Libellé		Crédits emplo	yés (ou restant à c	employer)	
Chap.	Libelia	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013 70 73 74 75	Atténuations de charges Produits services, domaine et ventes div Impôls et texes Dotations et participations Autres produits de gestion courante	125 700,00 202 500,40 7 838 630,00 800 584,00 22 500,00	189 612,78 343 181,55 8 189 240,75 1 039 854,74 33 212,45	0,00 0,00 3 775,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	-63 912,78 -140 681,15 -354 385,75 -139 280,74 -10 712,45
	otal dos recettes de gestion courante	9 089 894,40	9 795 102,27	3 775,00	0,00	-708 982,87 0,00
76 77 78	Produits financiers Produits exceptionnels Reprises provisions semi-budgétaires (1)	48 331,00 20 000,00 29 084,00	48 331,00 50 385,24 29 084,00	0,00 0,00	0,00	-30 385,2 0,0
70	Total des recettes réelles de fonctionnement	9 187 309,40	9 922 902,51	3 775,00	0,00	-739 368,1
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2) Opérat* ordre Intérieur de la section (2)	27 500,00 0,00	26 168,70 0,00			1 333,3
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	27 500,00	26 166,70	(a. 12.10) (b. 10.10)		-738 034,8
_	TOTAL	9 214 809,40	9 949 069,21	3 775,00	0,00	-/30 034,0
R 00	Pour information 2 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 1 054 655,60				1,1

<sup>(1)</sup> SI la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = Rt 021; Dt 040 = RF 042; Rt 040 = DF 042; Dt 041 = Rt 041; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010 20 204 21 22 23	Stocks (3) Immobilisations incorporelles (sauf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation (4) Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement	0,00 25 088,40 0,00 790 357,05 0,00 0,00	0,00 24 628,40 0,00 489 208,58 0,00 0,00	0,00 460,00 0,00 268 708,50 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 40 443,99 0,00 0,00
	Total des dépenses d'équipement	366 132,00	327 957,95	33 943,56	4 230,49
10 13 16 18 26 27	Dotations, fonds divers et réservos Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Compte de italson : affectat* (BA,régle) (5) Participat* et créances rattachées Autres immobilisations financières Dépenses imprévues	1 189 577,45 85 328,00 7 690,00 550 000,00 0,00 0,00 0,00	841 782,91 65 327,97 7 688,25 549 999,98 0,00 0,00 0,00	303 110,06 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	44 674,48 0,03 1,75 0,02 0,00 0,00
45	Total des dépenses financières	623 018,00	623 016,20	0,00	1,80
	Total des opé, pour compte de fiers (6) des dépenses réelles d'investissement	0,00 1 812 595,45	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1) Opérations patrimoniales (1)	27 500,00 2 400,00	26 166,70 2 400,00	303 110,06	44 676,28 1 333,30
Total o	des dépenses d'ordre d'investissement	29 900,00	28 566,70		0,00
	TOTAL	1 842 495,45	1 493 375,81	303 110,06	1 333,30
D 001 S	Pour Information olde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 549 421,55	1.100 0/0,01	303 110,06	46 009,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.		Grédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010 13 16 20 204 21 22	Stocks (3) Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées (hora 165) Immobilisations incorporelles (sauf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reques en affectation (4) Immobilisations en cours	0,00 582 711,20 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 324 412,11 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 164 985,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 93 314,09 0,00 0,00 0,00 0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10 1068 138 165 18 26 27	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés (7) Autres subvent* invest, non transf. Dépôts et caulionnements reçus Compte de llaison : affectet* (BA,régie) Participat* et créances rattachées Autres inmobilisations financières Produits des cessions d'immobilisations Total des recottes financières	582 711,20 119 053,00 606 278,41 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	324 412,11 115 699,10 606 279,41 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	164 985,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	93 314,09 3 353,90 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (6)	725 332,41	721 978,51	0,00	3 353,90
		0,00	0,00	0,00	0,00
21 40 41	Il des recettes réelles d'investissement Virement de le sect* de fonctionnement (1) Opérat* ordro transfert entre sections (1) Opérations patrimoniales (1)	1 308 043,61 761 842,00 329 631,39 2 400,00	1 046 390,62 374 143,92 2 400,00	164 985,00	96 667,99 -41 512,63 0.00
Tota	l dos recettes d'ordre d'investissement	1 083 873,39	376 543,92		707 329,47
_	TOTAL	2 391 917,00	1 422 934,54	164 985,00	803 997,46

## PETITE FORET - VILLE PETITE FORET - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
D 001 Sole	Pour information de d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00	2	1+ 2- -	200-02-

- (1) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report na font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (fotissement, ZAC...) par nitiours retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En déparses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recelle, il retrace, le cas échéant, l'annulation de leis travaux effectués sur un exercice antériour.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'élablissement effectue une dotation initiale en espèces su profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Soul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le comple 1068 n'est pas un chapitre mals un article du chapitre 10.

II BANKS IN THE STATE OF THE ST	
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	D4
	1 81 1

1 - Mandats émis (v compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 012 014 60 65 656 66 67 68 71	Charges à caractère général Charges de personnel, frais assimilés Atténuations de produits Achals et variation des stocks (3) Autres charges de gestion courante Frais fonctionnement des groupes d'élus (4) Charges financières Charges exceptionnelles Dot, aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	2 263 937,35 5 019 597,62 0,00 912 258,17 0,00 375 250,81 977,59 4 000,00	0,00 0,00 44 527,17 329 616,75 0,00	2 263 937,35 5 019 597,67 0,00 0,00 912 258,17 0,00 375 250,81 45 504,76 333 616,75
	Dépenses de fonctionnement - Total	8 576 021,54	374 143,92	8 950 165,46
D (	Pour information 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre	TOTAL.
10 13 15	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)	65 327,97 7 688,25	0,00 0,00 0,00	65 327,97 7 688,25
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	549 999,98 (a) 0,00	0,00	0,00 549 999,98 0,00
19	Total des opérations d'équipement Neutral. et régul. d'opérations (5)	327 957,95	0,00	327 957,95 0.00
20 204 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissoment des immobilisations (reprises) Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)	24 628,40 0,00 489 206,56 (9) 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 28 566,70 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	24 628,40 0,00 517 773,26 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
39 45 481 49	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)  Total des opérations pour compte de tiers (7)  Charges à rép. sur plusieurs exorcices		0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
59 3	Prov. dépréc. comptes de tiers (5) Prov. dépréc. comptes financiers (5) Stocks		0,00 0,00	0,00 0,00
	Dépenses d'investissement Total	0,00	0,00	0,00
D	Pour information 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 404 609,11	28 566,70	1 493 375,81 549 421,55

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rettachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,

<sup>(2)</sup> Volr liste des apérations d'ordre,

<sup>(3)</sup> Permet de retrecer des opérations particutières telles que les opérations de slocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(4)</sup> Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

<sup>(5)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres a opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Soul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détait Annexe (V A9).

<sup>(8)</sup> A servir uniquement lorsque le commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

<sup>(9)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en effectation. En receile, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (v compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 60 70 71 72 73 74 75 76 77 78	Atténuations de charges  Achats et variation des stocks (3)  Produits services, domaine et ventes div  Production stockée (ou déstockage)  Production immobilisée  Impôts et taxes  Dotations et participations  Autres produits de gestion courante  Produits financiers  Produits exceptionnels  Reprise sur amortissements et provisions  Transferts de charges	8 193 015,75 1 039 854,74 33 212,45 48 331,00 50 385,24 29 084,00	0,00 0,00 26 166,70 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	189 612,78 0,00 343 181,55 0,00 26 166,70 8 193 015,75 1 039 854,74 33 212,45 48 331,00 50 385,24 29 084,00 0,00
-	Recettes de fonctionnement – Total	9 926 677,51	26 166,70	9 952 844,21
B 00:	Pour information 2 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			1 054 655,60

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	115 699,10 606 279,41	0,00	115 699,10 606 279,41
13 15	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	324 412 11	0,00	324 412,11 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		1 000,00	1 000,00
20 204 21 22 23 26 27 28	Immobilisations Incorporelles (sauf 204) (5) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(6) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	2 400,00 0,00 43 527,17 0,00 0,00 0,00 0,00 238 966,75	2 400,00 0,00 43 527,17 0,00 0,00 0,00 0,00 238 966,75
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)  Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
45 481	Charges à rép, sur plusieurs exercices		90 650,00	90 650,00
49	Prov. dépréc. complos de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	1 046 390,62	376 543,92	1 422 934,54
RO	Pour Information 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	81		0,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de slocks liées à la tenue d'un inventeire permanent simplifié.

<sup>(4)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétakes,

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(6)</sup> Soul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

<sup>(?)</sup> A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnellaé qu'elle ou qu'il orée.

<sup>(8)</sup> En déponsos, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En receite, il retrace, le cas échéant, l'annutation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap		Crédits	Crédits emple	oyés (ou restant		Special Control
art (1)		OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	2 751 319,87	1 844 407,69	419 529,66	0,00	487 382,5
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	128 350,00	122 261,39	15 692,81	0,00	-11 604,2
60812	Eau et assainissement Energie - Electricité	34 640,00	41 146,61	0,00	0,00	-6 508,6
60813	Chauffage urbain	413 990,00	220 139,96	41 000,00	0,00	152 850,0
60622	Carburants	100 600,00 30 200,00	68 169,10	39 500,00	0,00	-7 069,1
60623	Alimentation	19 700,00	32 850,24 9 352,25	0,00	0,00	-2 650,2
60628	Autres fournitures non stockées	195 402,80	147 840,12	6 051,73 11 269,46	0,00	4 296,0
60631	Fournitures d'entretten	27 000,00	28 775,97	57,31	0,00	38 293,2
60632	Fournitures de petit équipement	78 031,88	56 191,62	7 335,77	0,00	166,7
60633	Fournitures de volrie	16 650,00	15 342,60	630,17	0,00	14 504,4 677,2
60636	Vêtements de travail	19 000,00	18 746,83	0,00	0,00	253,1
6064	Fournitures administratives	15 034,73	14 408,34	410,56	0,00	215,8
6065	Liwes, disques, (médiathòque)	7 200,00	3 061,66	3 685,46	0,00	452,8
5087	Fournitures scolaires	29 112,00	24 269,61	419,88	0,00	4 422,5
8808	Autres matières et fournitures	7 000,00	4 457,92	0,00	0,00	2 542,0
611 6132	Contrats de prestations de services Locations immobilières	430 890,09	222 589,99	101 294,62	0,00	107 005,40
6135	Locations mobilières	3 000,00	590,83	2 000,00	0,00	409,1
614	Charges locatives et de copropriété	34 598,12	24 065,73	6 621,80	0,00	3 910,5
81521	Entretien terrains	6 000,00	1 172,06	0,00	0,00	4 827,9
315221	Entrellen, réparations bâtiments publics	16 000,00	8 806,60	0,00	0,00	7 193,40
315228	Entretien, réparations autres bâtiments	95 842,00	72 625,96	8 952,31	0,00	14 263,73
15231	Entretien, réparations volries	0,00 90 664,25	186,00 49 969,12	0,00	0,00	-188,0
15232	Entretien, réparations réseaux	144 200,00	84 564,81	34 223,41	0,00	6 471,72
31551	Entretien matériel roulant	12 000,00	8 808,28	28 263,56 1 631,11	0,00	31 371,63
1558	Entretien autres biens mobiliera	31 170,00	16 877,66	5 589,79	0,00	1 560,61
156	Maintenance	81 940,00	46 570,15	16 582,23	0,00	8 702,55 18 807,62
161	Multirisques	31 000,00	32 795,71	0,00	0,00	-1 795,71
168	Autres primes d'assurance	195 264,00	185 746,68	0,00	0,00	9 517,42
182	Documentation générale et technique	6 700,00	3 916,00	743,10	0,00	2 040,90
184	Versements à des organismes de formation	18 200,00	882,01	6 634,01	0,00	10 683,98
226	Honoraires	18 340,00	3 910,21	9 715,06	0,00	2 714,73
227	Freis d'actes et de contentieux Annonces et inscritons	13 000,00	720,00	800,00	0,00	11 480,00
232	Fôles et cérémonles	21 000,00	17 512,95	2 430,00	0,00	1 057,05
236	Catalogues et Imprimés	182 460,00	131 059,71	31 284,40	0,00	20 115,89
238	Divers	8 000,00	7 638,81	0,00	0,00	361,19
247	Transports collectifs	2 600,00 51 330,00	200,00 33 198,77	0,00	0,00	2 400,00
248	Divers	0,00	-396,00	17 796,17	0,00	335,08
251	Voyages et déplacements	4 150,00	560,89	0,00	0,00	396,00
257	Réceptions	21 700,00	13 440,89	872,12	0,00	3 589,11
261	Frais d'affranchissement	15 640,00	10 960,84	5 670,72	0,00	7 386,99
262	Frals do télécommunications	45 210,00	25 455,86	0,00	0,00	-991,56 19 754,14
27	Services bancaires et assimilés	400,00	804,13	0,00	0,00	-404,13
281	Concours divers (colisations)	12 800,00	12 587,70	0,00	0,00	232,30
	Remb, frals à un GFP do rattechement	16 400,00	8 396,72	9 294,84	0,00	-1 291,56
288	Autres services extérieurs	4 100,00	676,00	0,00	0,00	3 424,00
3512	Taxes fondères	8 000,00	6 455,00	0,00	0,00	1 545,00
355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 300,00	491,52	0,00	0,00	808,48
	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 510,00	6 571,98	3 097,28	0,00	840,74
	Charges de personnel, frals assimilés	5 105 450,00	4 916 607,27	102 990,35	0,00	85 852,38
16	Personnel affecté par GFP de rattachemen Autre personnel extérieur	4 000,00	3 612,00	0,00	0,00	388,00
100	Verseinent mobilité	56 625,00	-81 122,65	102 830,35	0,00	34 917,30
	Collsations versées au F.N.A.L.	53 500,00	55 347,16	0,00	0,00	-1 847,18
	Colleations CNFPT et CDGFPT	15 000,00	13 784,16	0,00	0,00	1 215,84
	Rémunération principale titulaires	48 500,00	53 940,00	0,00	0,00	-5 440,00
112	NBI, SFT, Indemnité résidence	2 364 600,00 95 000,00	2 147 399,82	0,00	0,00	217 200,18
	Personnel titulaire Indemnité Inflat*	7 600,00	83 698,47 7 500,00	0,00	0,00	11 301,53
000.00	Autres Indomnités titulaires	392 525,00	394 569,42	0,00	0,00	0,00
	Rémunérations non tit.	575 000,00	679 150,85	0,00	0,00	-2 044,42
	Personnel non tit Indemnité Inflat*	3 900,00	3 900,00	0,00	0,00	-104 150,85
	Autres indemnités non tit.	100 000,00	113 426,62	0,00	0,00	0,00
	Autres emplois d'insertion	0,00	668,10	0,00	0,00	-13 426,62 -668,10
	Apprentis - rémunérations	35 000,00	33 572,50	0,00	0,00	1 427,50
172	Apprentis Indemnité Inflation	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00

### PETITE FORET - VILLE PETITE FORET - CA - 2022

Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits emplo	yés (ou restant		C=4-!!!-
art (1)	300000 Jacob	ouverts (BP+DM+RARN-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	510 000,00	550 729,62	0,00	0,00	-40 729,62
6453	Cotisations aux calsses de retraites	688 000,00	702 463,76	0,00	0,00	-14 463,76
6454	Collisations aux A.S.S.E.D.I.C.	27 000,00	32 084,40	0,00	0,00	-5 084,40
6458	Cotis, aux autres organismes sociaux	30 000,00	28 138,00	0,00	0,00	1 862,00
6475	Médecine du travail, pharmacle	9 000,00	152,00	160,00	0,00	8 688,00
6478	Autres charges sociales diverses	90,000,00	93 293,04	0,00	0,00	-3 293,04
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	944 775,00	912 258,17	0,00	0,00	32 516,83
6531	Indemnités	108 000,00	109 394,77	0,00	0,00	-1 394,77
6532	Frais de mission	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6533	Cotisations de retraite	4 955,00	4 593,29	0,00	0,00	361,71
6534	Colis, de sécurité sociale - part patron	8 520,00	8 591,34	0,00	0,00	-71,34
6535	Formation	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6541	Créences admises en non-valeur	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	160 000,00	145 704,02	0,00	0,00	14 295,98
657382	Subv. fonct, CCAS	540 000,00	540 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	115 500,00	103 972,94	0,00	0,00	11 527,00
65888	Autres	0,00	1,81	0,00	0,00	-1,81
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	I. DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	8 801 544,87	7 673 273,13	522 520,01	0,00	605 751,73
00		375 946,74	375 250,81	0,00	0,00	695,93
66	Charges financières (b)	386 000,00	385 304,07	0,00	0,00	695,93
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-10 053,26	-10 053,26	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE		977,59	0,00	0,00	5 522,41
67	Charges exceptionnelles (c)	6 500,00		0,00	0,00	1 813,23
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	186,77 21,22	0,00	0,00	1 478,78
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	769,60	0,00	0,00	2 230,40
678	Autres charges exceptionnelles	3 000,00		0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot, prov. dépréc, actifs circulants	4 000,00	4 000,00	U,UU	0,00	
022	Dépenses imprévues (e)	0,00		1.	102	Action No. 2015
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	9 187 991,61	8 053 501,53	522 520,01	0,00	611 970,07
023	Virement à la section d'investissement	751 842,00	0,00		16	761 842,0
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5)	329 631,39	374 143,92			-44 512,5
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	43 527,17			-43 527,17
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	1 000,00		0.0	-1 000,0
6811	Dot, amort. et prov. Immos incorporelles	238 981,39	238 966,75		10	14,6
33366763	Dot, amort, charges financ, à répartir	90 650,00	90 650,00	14		_ 0,00
	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 081 473,39	374 143,92			707 329,4
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	1 -		0,0
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 081 473,39	374 143,92	-		707 329,4
TOTAL	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERGICE	10 269 465,00	8 427 645,45	522 520,01	0,00	1 319 299,54
(= T	otal des opérations réelles et d'ordre)		-			
	Pour information	0,00				

Détail du calcul des ICNE au co	mpte 66112 (2)
Montant des ICNE de l'exercice	128 744,09
Montant des ICNE de l'exercice N-1	138 797,35
= Différence ICNE N − ICNE N-1	-10 053,26

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le commune ou l'établissement.
 Si le mandatement des l'ONE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<sup>(3)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions sami-budgétaires.

<sup>(4)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = Ri 040.

<sup>(5)</sup> Dont 675 et 676.

<sup>(6)</sup>Le compte 6615 paut figurer dans le détail du chapitre 042 st la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(7)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de slocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent aimplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT DETAIL DES RECETTES	Α2

Chap/	Libelié (1)	Crédits	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
art(1)	0.000	OUVerts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au	Crédits annulés
013	Automotion de la company			1,000,000,000,000	31/12	
6419	Atténuations de charges Remboursements rémunérations personnel	125 700,00	189 612,78	0,00	0,00	-63 912,7
6459	Rembourat charges SS et prévoyance	114 000,00	177 912,78	0,00	0,00	-63 912,7
70		11 700,00	11 700,00	0,00	0,00	0,0
70311	Produits services, domaino et ventes div	202 500,40	343 181,55	0,00	0,00	-140 681,1
70311	Concessions cimetières (produit not)	6 000,00	5 713,25	0,00	0,00	286,7
7062	Redev. occupat* domaine public communal Redevances services à caractère culturel	18 000,00	23 574,51	0,00	0,00	-5 574,8
70831	Redevances services à caractère sportif	8 000,00	17 976,88	0,00	0,00	-9 976,8
7067	Redev, services póriscolaires et enseign	5 000,00	10 149,27	0,00	0,00	-5 149,2
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	155 000,00 10 500,40	209 966,78	0,00	0,00	-54 966,
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	18 188,12 57 612,74	0,00	0,00	-7 687,7
73	Impôts et taxes	7 838 630,00		0,00	0,00	-57 612,7
73111	Impôts directs locaux	2 863 308,00	8 189 240,75	3 775,00	0,00	-354 385,7
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	NO. 00 Co.	3 071 781,00	0,00	0,00	-208 473,0
73211	Attribution de compensation	0,00	72 678,00	0,00	0,00	-72 678,0
73212	Dotation de solidarité communautaire	4 428 000,00	4 428 231,00	0,00	0,00	-231,0
73221	FNGIR	13 977,00	41 503,00 14 019,00	3 775,00	0,00	-5 278,0
73223	Fonds péréquation ress, com. et intercom	90 000,00	97 920,00	0,00	0,00	-42,0
7343	Taxos sur les pylônes électriques	13 345,00	13 345,00	0,00	193 m A. C.	-7 920,0
7351	Taxe consommation finale d'électricité	100 000,00	104 112,22	0,00	0,00	0,0
7368	Taxes locales sur la publicité extériour	190 000,00	215 002,10	0,00	0,00	-4 112,2
7381	Taxes additionnalles droits de mutation	100 000,00	130 649,43	0,00	0,00	-25 002,1
74	Dotations et participations	000 564,00	1 039 854,74	0,00	50000	-30 649,4
74121	Dotation de solldarité rurale	41 354,00	41 354,00	0,00	0,00	-139 290,7
744	FCTVA	82 200,00	82 273,85	0,00	0,00	0,0
74718	Autres participations Etat	29 500,00	50 506,08	0,00	0,00	-73,8
7472	Participat* Régions	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	-21 006,0
7478	Participat* Autres organismos	380 000,00	398 474,81	0,00	0,00	0,0 -18 474,8
74834	Etal - Compens. exonéral* taxos foncière	, 350 510,00	358 504,00	0,00	0,00	6,0
74835	Etat - Compens. exonérat* taxe habitat*	0,00	99 742,00	0,00	0,00	-99 742,0
75	Autres produits de gestion courante	22 500,00	33 212,45	0,00	0,00	-10 712,4
752	Rovenus des Immeubles	21 000,00	33 211,21	0,00	0,00	-12 211,2
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 500,00	1,24	0,00	0,00	1 498,70
TOTAL =	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	9 089 894,40	9 795 102,27	3 775,00	0,00	-708 982,8
/6	Produits financiers (b)	48 331,00	48 331,00	0,00	0,00	0,0
76811	Sortie empr, risque avec IRA capital.	48 331,00	48 331,00	0,00	0,00	0,00
77	Prodults exceptionnels (c)	20 000,00	50 385,24	0,00	0,00	-30 385,24
	Autres produits except, opérat* gestion	0,00	2 272,00	0,00	0,00	-2 272,00
73	Mandats annulés (exercices antériours)	10 000,00	248,89	0,00	0,00	9 751,11
	Prodults des cessions d'immobilisations	0,00	44 527,17	0,00	0,00	-44 527,17
788	Prodults exceptionnels divers	10 000,00	3 337,18	0.00	0,00	6 662,82
8	Reprisos provisions semi-budgétaires (d) (2)	29 084,00	29 084,00	0,00	0,00	0,00
	Rep. prov. risques et charges financiers	29 084,00	29 084,00	0,00	0,00	0,00
	TAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	9 187 309,40	9 922 902,51	3 775,00	0,00	-739 368,11
	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	27 500,00	26 166,70	_ 2	24	1 333,30
22	Immobilisations corporelles	27 500,00	26 166,70			1 333,30
	Opérat° ordro intérièur de la section (6)	0,00	0,00		72	0,00
	TAL DES RECETTES D'ORDRE	27 500,00	26 166,70			1 333,30
	S RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE I des opérations réelles et d'ordre)	9 214 809,40	9 949 069,21	3 775,00	0,00	-738 034,81
002 5006	Pour Information dent de fonctionnement reporté de N-1	1 054 655,60				

Détail	du	calcul	des	ICNE	au	compte	7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N ICNE N-1	0,00



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits · annulés
		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	25 088,40	24 628,40	460,00	0,00
20	Immobilisations incorporalies (sauf opérations et 204)	25 088,40	24 628,40	460,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	798 357,05	489 206,56	268 706,50	40 443,99
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	4 788,00	0,00	-4 788,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	19 325,00	13 072,77	191,40	6 060,83
2128	Autros agencements et aménagements	3 900,00	4 488,00	0,00	-588,00
21311	Hôtol de ville	4 600,00	0,00	0,00	4 600,00
21316	Equipements du cimetière Autres bâtiments publics	143 360,40	146 420,88	0,00	-3 060,48
21318	Instaliations générales, agencements	25 912,98	18 139,08	0,00	7 773,90 -3 880,68
2135 2152	Installations de voirie	0,00	3 880,66	0,00	-1 331,28
21534	Réseaux d'électrification	0,00	1 331,28	0,00	-1 991'80
2182	Matériel de transport	30 000,00	30 000,00	62 855,09	-1 590,49
2183	Matériel de bureau et Informatique	107 200,88	45 936,28 4 343,14	1 095,11	4 600,75
2184	Mobiller	10 039,00	216 806,47	204 564,90	32 647,42
2188	Autres immobilisations corporelles	454 018,79	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (sauf opérations)	0,00		0,00	0,00
23 .	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
118	Opération d'équipement n° 118 (2)	10 872,00	10 872,00	33 943,56	4 230,49
132	Opération d'équipement n° 132 (2)	355 260,00	317 085,95	303 110,06	44 874,48
	Total des dépenses d'équipement	1 189 577,45	841 792,91		0,03
10	Dotations, fonds divers at réserves	65 328,00	65 327,97	0,00	0,03
10223	TLE	65 328,00	65 327,97		1,76
13	Subventions d'investissement	7 690,00	7 688,25	0,00	1,75
1332	Amendes de polico transférables	7 690,00	7 688,25	0,00	0,02
16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00	549 999,98	0,00	0,02
1641	Emprunts en curos	550 000,00	549 999,98	0,00	0,00
18	Compte de liaison ; affectat* (BA,régie)	0,00	0,00		0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
020	Total des dépenses financières	623 018,00	623 016,20	0,00	1,80
-	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
- 31	TOTAL DEPENSES REELLES	1 812 595,45	1 464 809,11	303 110,06	44 676,28
		27 500,00	26 166,70	0. 24	1 333,30
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	27 500,00	28 166,70		1 333,30
	Charges transférées (6)	10.000.00	14 650,27		-1 150,27
21312	Bătiments scolaires	13 500,00	11 516,43	12	2 483,67
21318	Autres bátiments publics	2 400,00	2 400,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	2 400,00	2 400,00	7.	0,00
21318	Autres bâtiments publics	29 900,00	28 556,70	1 . 1.414	1 333,30
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			303 110,06	46 009,58
7	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 842 495,45	1 493 370,01	000 715/15	
	Pour Information D 001 Solde d'oxécution négatif reporté de N-1	549 421,55			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comples appliqué par la commune eu l'établissement.

<sup>(2)</sup> Voir élat III B3 pour le déteil des opérations d'équipement.

<sup>(3)</sup> Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(4)</sup> Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

<sup>(6)</sup> Les comples 16, 29, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions hudgétaires.

<sup>(6)</sup> Dont 192.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041= Ri 041.

### III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES III **B2**

1323 13251 1328 1342 1346 16 20 204 21 21 22 23 23 16 10222 10226 10226 10226 10226 10226 10226 10226 10226 10227 10226 10227 10228 10229	Stocks  Subventions d'investissement  Subv. non transf. Etat, établ, nationaux  Subv. non transf. Départements  Subv. non transf. Oépartements  Subv. non transf. GFP de rattachement  Autres subventions d'équip, non transf.  Amendes de police non transferable  Participat* voirie et réseaux non transf  Emprunts et dettes assimilées (hors 165)  Inmobilisations incorporelles (sauf 204)  Subventions d'équipement versées  Inmobilisations reçues en affectation  Inmobilisations reçues en affectation  Inmobilisations en cours  Installat*, metériel et outiliage techni  Total des recettes d'équipement  Dotations, fonds divers et réserves	0,00 582 711,20 145 963,20 120 959,00 180 599,00 118 400,00 7 690,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 324 412,11 123 692,51 26 937,60 0,00 118 400,00 44 011,42 11 370,58 0,00 0,00 0,00	31/12 0,00 164 985,00 22 241,00 90 145,00 52 599,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	93 314, 29, 2 976, 128 000, 0, -36 321, -1 370,5 0,6
1321 1323 13251 1328 1342 1346 16 20 204 21 21 22 23 23 2315 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Subv. non transf. Etat, établ, nationaux Subv. non transf. Départements Subv. non transf. Départements Subv. non transf. GFP de rattachement Autres subventions d'équip, non transf. Armendes de police non transferable Participat* voirie et réseaux non transf Emprunts et dettes assimilées(hors 165) Immobilisations incorporelles(seuf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Installat*, matériel et outiliage techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	145 963,20 120 059,00 180 599,00 118 400,00 7 690,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	324 412,11 123 692,51 26 937,60 0,00 118 400,00 44 011,42 11 370,58 0,00 0,00	164 985,00 22 241,00 90 145,00 52 599,00 0,00 0,00 0,00 0,00	93 314, 29, 2 976, 128 000, 0, -36 321, -1 370, 0,0
1923 19251 1928 1942 1946 16 20 204 21 21 22 23 23 23 10 10 10 222 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Subv. non transf. Départements Subv. non transf. GFP de rattachement Autres subventions d'équip, non transf. Armendes de police non transferable Participat* voirie et réseaux non transf Emprunts et dettes assimilées(hors 165) Immobilisations incorporelles(seuf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Installat*, matériel et outiliage techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	120 059,00 180 599,00 118 400,00 7 690,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	26 937,60 0,00 118 400,00 44 011,42 11 370,58 0,00 0,00 0,00	22 241,00 90 145,00 52 599,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	29, 2 976, 128 000, 0, -36 321, -1 370, 0,0
13251 1328 1342 1346 16 20 204 21 22 23 2315 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Subv. non transf, GFP de rattschement Autres subventions d'équip, non transf. Amendes de police non transférable Participat* voirie et réseaux non transf Emprunts et dettes assimilées(hors 165) Immobilisations incorporelles(seuf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Installat*, matériel et outiliage techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	180 599,00 118 400,00 7 690,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	26 937,60 0,00 118 400,00 44 011,42 11 370,58 0,00 0,00 0,00	90 145,00 82 599,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	2 976, 128 000, 0, -36 321, -1 370, 0,
1328 1342 1348 16 20 204 21 22 23 2315 10 10222 10226 10226 1068 108 108 109 109 109 109 109 109 109 109 109 109	Autres subventions d'équip. non transf. Amendes de police non transférable Participat' voirte et réseaux non transf Emprunts et dettes assimilées(hors 165) Immobilisations incorporelles(seuf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Installat', matériel et outilisge techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	118 400,00 7 690,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	118 400,00 44 011,42 11 370,58 0,00 0,00 0,00	52 599,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	128 000,1 0,1 -36 321,1 -1 370,8 0,0
1342 1346 16 20 204 21 22 23 23 2315 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Amendes de police non transférable Parlidipat* voirie et réseaux non transf Emprunts et dettes assimilées(hors 165) Immobilisations incorporelles(seuf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Installat*, matériel et outillage techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	7 690,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	44 011,42 11 370,58 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,0 -36 321, -1 370,6 -0,0
1346 16 20 204 21 21 22 23 2315 10 10222 10226 10226 1068 18 65 10 8 65 10 8 65 10 7 A 24 Po	Parlidipat* voirie et réseaux non trensf Emprunts et dettes assimilées(hors 165) Immobilisations incorporelles(seuf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Installat*, matériel et outillage techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	-1 370,8 0,0 0,0
16 20 20 204 21 22 22 23 23 2315 10 226 70 226 70 266 P 7 A 224 P 7 Tota	Emprunts et dettes assimilées (hors 165) Immobilisations incorporelles (seuf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Installat*, matériel et outiliage techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,0
20 204 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Immobilisations incorporelles(seuf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Installat', matériel et outillage techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00	0,0
204   21   22   23   2315   1   2515   1   2515   1   2515	Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Installat', matériel et outillage techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	00,00 00,00 00,00 00,00	0,00	0,00	10000
21   22   23   2315   1   2315   1   2315   1   2315   1   2315   1   2315   23	Immobilisations corporelles Immobilisations reques en affectation Immobilisations en cours Installat', matériel el outilisge techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	0,00 0,00 0,00	0,00		
22   1   23   1   2315   1   1   1   1   1   1   1   1   1	Immobilisations reques en affectation immobilisations en cours installat", matériel et outilisge techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,0
23   12315   1   16   E   10222   F   10226   T   1068   E   1068	Immobilisations en cours Installat", matériel et outilisge techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,0
2315   1 10   E   10222   F   10226   T   1068   E   38   A   65   D   8   G   6   P   7   A   24   P	Installat", matériel et outillage techni Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves		3773739	0,00	0,0
10 E 10222 F 10226 T 1068 F 1058 A 10	Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,0
0222   F	Dotations, fonds divers et réserves	Non-Pit	0,00	0,00	0,0
0222   F		582 711,20	324 412,11	164 985,00	93 314,0
0226 T 068 E 38 A 65 D 8 G 6 P 7 A 24 P	FCTVA	725 332,41	721 978,51	0,00	3 353,9
068 F 38 A 65 D 8 G 6 P 7 A 24 P 7 Tota	Taxe d'eménagement	69 053,00	69 053,44	0,00	-0,4
38 A 65 D 8 G 6 P 7 A 24 P Tota	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 000,00	46 645,66	0,00	3 354,3
65 P 8 G 8 P 7 A 24 P	Autres subvent* Invest, non transf.	606 279,41	608 279,41	0,00	0,0
8 G 6 P 7 A 24 P	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,0
6 P 7 A 24 P	Compte de Ilaison : affectat* (BA,régio)	0,00	0,00	0,00	0,00
7 A 24 P	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
24 P	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	rodults des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00		0,00	
	Total des recottes financières	725 332,41	721 978,51	0,00	3 353,90
21 VI	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
21 VI	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 308 043,61	1 046 390,62	164 985,00	96 667,99
	lirement de la sect° de fonctionnement	751 842,00			00 00,,00
10 0	pérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	329 631,39	374 143,92		-44 512,53
)2 Pl	lus ou moins-values sur cassion immo.	0,00			
11 To	orrains nus	0,00	1 000,00		-1 000,00
51 Ré	éseaux de volrie	0,00	9 646,87		-9 646,87
82 M	atériel de transport	1935	33 380,30	1	-33 380,30
	ubv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	500,00		-500,00
	oncessions of droffs similaires	2 840,00	2 638,36		1,64
	uneubles de rapport	29 959,39	29 952,05		7,34
	atériel de transport	4 272,00	4 272,00	1	0,00
	atériel de burcau et informatique	39 830,00	39 823,61	1	6,39
	oblier .	52 900,00	52 899,43	- 1	0,57
200	Ilres Immo. corporelles	21 400,00	21 395,51		4,49
	nalités de renégociation de la dette	87 980,00	87 985,79		-5,79
	S PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE	90 650,00	90 650,00		0,00
	FONGTIONNEMENT	1 081 473,39	374 143,92		707 329,47
Оре	érations patrimoniales (5)	2 400,00	2 400,00		0,00
1 Fra	als d'études	2 400,00	2 400,00		
22-	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 083 873,39	376 543,92		707 329,47
	L DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 391 917,00	1 422 934,54	164 985,00	003 997,46
R 001	Total des recettes réclles et d'ordre)	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgéteires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour comple de tiers,

<sup>(3)</sup> Cf. definition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

<sup>(4)</sup> Les comples 15, 29, 39, 40 et 69 peuvent figurer dans la détait du chaptire 040 et la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 -- ETAT DES PROVISIONS

	A4	- FIAI DES	PROVISIONS			
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS HUDGETAIRES	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRANSPORT	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES			
Provisions, pour risques et charges (2)	0,00	SVIGIONO GAM	126 741,00	126 741,00	29 084,00	97 657,00
EMPRUNT STRUCTURE MPH250623EUR/264205	0,00	19/09/2012	128 741,00	126 741,00	29 084,00	97 657,00
Provisions pour dépréciation (2)	4 000,00		320 901,17	324 901,17	0,00	324 901,17
COUVERTURE DES IMPAYES EN NON VALEURS	4 000,00	24/08/2015	13 296,17	17 296,17	0,00	17 296,17
VALEURS FLAMAND INDUSTRIES PILLIOT	0,00	13/04/2016 31/07/2020	90 200,00 217 405,00	90 200,00 217 405,00	0,00 0,00	90 200,00 217 405,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	4 000,00	1164-	447 642,17	451 642,17	29 084,00	422 558,17

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abandement d'une provision déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples ; provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	10
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (on mols)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montent amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde (1)
	TOT	Al.	121	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = 1 - (1) 4 III).

Exercice	Nature de la dópense transférée	Durée do l'étale- ment (en mols)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exerolces précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862)	Solde (1)
	тот	AI.		1 741 000,00	582 800,00	90 650,00	1 067 550,00
2006	ETALEMENT IRA EMPRUNT 206	348	19/09/2008	580 000,00	320 000,00	20 000,00	240 000,00
	ETALEMENT IRA EMPRUNT STRUCT MPH250629	240	24/09/2014	405 000,00	162 000,00	20 250,00	222 750,00
2020	ETALEMENT IRA EMPRUNT STRUCT MPH250623EUR	180	25/07/2020	768 000,00	100 800,00	50 400,00	604 800,00

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (il + III).

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# : PETITE FORET (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21590459000019

POSTE COMPTABLE: PERCEPTION-SGC VALS

M. 57

# Budget primitif Voté par nature

BUDGET: VILLE PETITE FORET (3)

**ANNEE 2023** 

<sup>(1)</sup> Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 6721-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

<sup>(3)</sup> Indiquer la budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	RES
Informations statistiques	
	Valeurs
ulation totale	
CONTROL OF THE PROPERTY.	07.7

	Informations fiscales (N-2)	
		Collectivité
Indicater	Indicateur de rescentress (legales ou indentite) fiscal nan habitant (4)	
		8675001
	Informations financières - ratios	Median
*	Description of Sand Consideration and Consideration	Valeurs
- (	Cabaraca de concentration de la concentration	1930,75
0	Described to forestonessed faces letter	

	Informations financières – ratios	17.
,		valeurs
	Dependent defines de l'accompanier l'acceptation	7000
c	Describes while the formation and the second of the second	.000
4	vecames regress de l'alicacimement l'abbaille de l'alicacimement	CU CY3/
c	Demonstrate Albertane and have free free free free free free free fr	740
)	Department of the property of	480 43
7	Handline do deste ( namifolian (2) (2)	9
+	in receipt an area of population (g) (g)	07 0027
u	DOM / nonelegion	000
,	Tion manufacture and the second and	1
cc	Denominal / denominal profiles of the tennellane and the	2
)	Parallela de presentat l'apparate l'agrico de l'agrico	
1	Dennes whatter do be made and a second secon	3
	dette en capital / recettes reelles de Jonationnement (4)	4.00
ď	Department of her in a property of the state	-
,		
σ	Therefore is a letter realise as formation and formation and the f	5
,	moore on a come legitle of a long college of long college (4) (5) (4)	7 a c
10	Figures burks (received recognessed to 12) (4)	•

(1) A renselgave selfossitions legislatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de Texencies N-1, étable sur la base des informations par les services préfetbraux).
(2) Les ratios s'applyant sur l'encours de la delte se calculent à partir du montant de la delte au 1<sup>er</sup> janvier N.
(3) L'encours de dette delt comprendre les evances remboursables sur les recettes au tre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juliet 2020 de frances rectificative pour 2020, portant atribution des avances remboursables sur les recettes au tre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juliet 2020, portant atribution des avances remboursables sur les recettes au tre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juliet 2020, portant atribution des avances remboursables sur les recettes prévues aux articles 1584 A et 1595

du code général des impüts (4) Pour les syndicals mixtes, seufes ces données sont à renseigner.

	II — PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET — VOTE ET REPORTS	GET ORTS	II
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1063)	1 191 919,00	1 949 906,88
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	303 110,06	164 985,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatiř) 619 862.82	(si solde positii)
	ж	н	п
	Total de la section d'investissement (2)	2 114 891,88	2114891,88
		onormula.	011111111111111111111111111111111111111
		DEPENSES	AECEL I ES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	10 848 852,47	9 549 505,00
	+	4	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	00°0	00°0
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	00'0	1 299 346.47
	81	п	ш
	Total de la section de fonctionnement (3)	10 848 852,47	10 848 852,47
	TOTAL DU BUDGET (4)	12 963 744,35	12 963 744,35

(1) A ser's uniquement an cast de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compité administratif, soit en cast de reprise anticipée des résultats.

Les restats à réclien de la sociéonnement correspondent : en dépenses, aux dépenses, aux dépenses, aux dépenses, aux dépenses, aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non ratachées toules qu'elles ressortissent de la compagements ; et en racelles, aux receltes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission

Les restas à réaliser de la section d'investigaement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercise précédent telles qu'elbas resentissent de la compubilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un litre au 31/12 de l'exercise précédent.

(z) Total de la section d'invastissement « RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement voités. (s) Total de la section de fondionnement « RAR + résultat reporté + crédits de fondionnement votés. (s) Total du budget » total de la section de fondionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	П
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Rostos à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	460,00	4 550,00	4 550,00	5 010,0
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	268 706,50	601 669,00	601 669,00	870 375,50
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	33 943,56	0,00	0,00	33 943,56
Total de	es dépenses d'équipement	0,00	303 110,06	606 219,00	606 219,00	909 329,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	573 000,00	573 000,00	573 000,00
18	Cptc de liaison : affectation (BA,régia) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s dépenses financières	0,00	0,00	573 000,00	573 000,00	573 000,00
15	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	. 0,00	0,00	0,00
otal des	s déponses réelles d'Investissement	. 0,00	303 110,06	1 179 219,00	1 179 219,00	1 482 329,06
140	Opérations ordre transf. entre séctions (7)	0,00		12 700,00	12 700,00	12 700,00
41	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
otal des	s dépenses d'ordre d'investissement	0,00		12 700,00	12 700,00	12 700,00
	TOTAL	0,00	303 110,06	1 191 919,00	1 191 919,00	1 495 029,06
					7 101 010100	4
		b.co	4 COLDE DIEVEGUE	N 1100 1200 1200 1200 1200		
		D 00	1 SOLDE D'EXECUTION	UN NEGATIF REPORT	E OU ANTICIPE	619 862,82

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédant.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 114 891,88

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<sup>(5)</sup> A scrvir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour comple de liers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

<sup>(7)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

<sup>(8)</sup> Le chapitre 204 « Subvenitons d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupent les comples 204 et 2324,

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II II
II - PRESENTATION GENERALE DO DESCRIPTION	C1
FOULLIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	- 61

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (# RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf	0,00	164 985,00	151 269,00	151 269,00	316 254,00
	le 130) (3)	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et delles assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelies (souf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	164 985,00	151 269,00	151 269,00	316 254,00
Total d	es recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves (sauf	0,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
1068	1068) Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	757 987,88	757 987,88	757 987,88
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dolles assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de lielson : affectation (BA,régle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	es recettes financières	0,00	0,00	932 987,88	932 987,88	932 987,88
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(9)	0,00	164 985,00	1 084 256,88	1 084 256,88	1 249 241,88
Total d	es recettes réclies d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		475 000,00	475 000,00	475 000,00
040	Opérations ordre transf, entre	0,00		390 650,00	390 650,00	390 650,00
041	sections (10) (11) Opérations patrimontales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes d'ordre d'Investissement	0,00		865 650,00	865 650,00	865 650,00
		***	164 985,00	1 949 906,88	1 949 906,88	2 114 891,88
	TOTAL	0,00	164 985,00	1 949 900/60	1 0 10 000100	+
						0,00
		R 00	1 SOLDE D'EXECUTION	ON POSITIF REPORT	E OU ANTICIPE	0,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réclies de fonctionnement sur les dépenses réclies de fonctionnement. Il sert è financer le remboursement du capital de la delle et les nouveaux Investissementa de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR 852 950,00 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 114 891,88

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes Imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 18449.
- (5) En dépensos, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les blens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annutation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) La compte 1068 n'est pas un chapitre mals un article du chapitre 10.
- (7) Le comple 136 n'est pas un chapitre mals une subdivision du chapitre 13.
- (8) A sarvir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul la total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détait en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comples 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II DEFORMATION OF THE PROPERTY	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 11
A STATE THANGER - SECTION DE FONGTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelié	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (∺ RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	3 324 671,79	3 324 671,79	3 324 671,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	5 286 000,00	5 286 000,00	5 286 000,0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	1 016 400,00	1 016 400,00	1 016 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
Total de	os dépenses de gestion courante	0,00	0,00	9 627 071,79	9 627 071,79	9 627 071,79
66	Charges financières	0,00	0,00	349 630,68	349 630,68	349 630,68
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dópréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
	s dépenses réelles de mement	0,00	0,00	9 983 202,47	9 983 202,47	9 983 202,47

	les dépenses d'ordre de pnnement	0,00	865 650,00	865 650,00	865 650,00
013	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. ontre sections (4) (5)	0,00	390 650,00	390 650,00	390 650,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	475 000,00	475 000,00	475 000,00

10 848 852,47	10 848 852,47	10 848 852,47	0,00	0,00	TOTAL
+					
0,00	TE OU ANTICIPE	2 RESULTAT REPOR	D 00	2.1	
=					
10 848 852,47	ENT CUMULEES	S DE FONCTIONNEM	DES DEPENSES	TOTAL	¥ .

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le comparaison per repport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hore dépenses imputées aux chapitres 016 et 017,

<sup>(4)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

<sup>(5)</sup> Les comptes 68 pouvent figurer dans le détait du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	94 715,00	94 715,00	94 715,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes	0,00	0,00	303 552,00	303 552,00	303 552,00
73	Impôls et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	4 521 977,00	4 521 977,00	4 521 977,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	3 649 769,00	3 649 769,00	3 649 769,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	858 000,00	858 000,00	858 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	35 040,00	35 040,00	35 040,00
Total de	es recettes de gestion courante	0,00	0,00	9 463 053,00	9 463 053,00	9 463 053,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	48 331,00	48 331,00	48 331,00
77	Prodults spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		25 422,00	25 422,00	25 422,00
Total de	es recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00	9 536 806,00	9 536 806,00	9 536 806,00

042	Opérations ordre transf. entre	0,00	 12 700,00	12 700,00	12 700,00
013	sections (4) (5) Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	des recelles d'ordre de onnement	0,00	12 700,00	12 700,00	12 700,00

TOTAL	0,00	0,00	9 549 506,00	9 549 506,00	9 549 506,00
					+
		R 00	2 RESULTAT REPOR	TE OU ANTICIPE	1 299 346,47

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 848 852,47

Pour Information:

852 950,00

Il s'agli, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recelles réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le rembourcement du capital de la delle et les nouveaux investissements de la collectivité.

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors receites imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

<sup>(6)</sup> Les comptes 76 pouvent figurer dans le détail du chapitre al la collectivité a opté pour le règlementaires applicables.

<sup>(8)</sup> Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040,

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	п
BALANCE GENERALE - DEPENSES	11
THE SEPTEMBER OF LINES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 15	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement (3) Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00 0,00 0,00	0,0 0,0 0,0
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	573 000,00	0,00	573 000,0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	(7) 0,00		0,0
20	Total des opérations d'équipement Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	33 943,56		33 943,50
204	Subventions d'équipoment versées (3) (5) (10)	5 010,00	0,00	5 010,0
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00 870 375,50	0,00	0,0
22	Immobilisations regues an affectation (3) (5)	(0) 0,00	12 700,00	883 075,50
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,0
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rettachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des Immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des Immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
88	Neulralisation des amortissements	1 1	0,00	0,00
5 181	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0.00	0,00	0,00
9	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
9			0,00	0,00
	Dépréciation des comptes financiers (4)	5 ,	0,00	0,00
_	Dépenses d'Investissement - Total	1 482 329,06	12 700,00	1 495 029,06

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTIGIPE	619 862,82
THE THE THE COMMITTEE	013 002,02

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 114 891,88

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 012 014 018 017 60 65 6588	Charges à caractère général (9) Charges de personnel et frals assimilés (9) Alténuations de produits APA RSA / Régularisations de RMI Achais et variation des stocks Autros charges de gestion courante (sauf 6586) (9) Frals fonctionnement des groupes d'étus Charges financières	3 324 671,79 5 286 000,00 0,00 0,00 0,00 1 016 400,00 0,00 349 630,68	0,00 	TOTAL  3 324 671,75 5 286 000,00 0,00 0,00 0,00 1 016 400,00 0,00 348 630,68
67 68 71 023	Charges spécifiques (9) Dot. aux amortissements et provisions (9) Production stockée (ou déstockege) Virament à la section d'investissement	1 500,00 5 000,00	0,00 390 650,00 0,00 475 000,00	1 500,00 395 650,00 0,00 475 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	9 983 202,47	865 650,00	10 040 852,47

	•
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	H
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 848 852.47

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au ratiachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir la liste des apérations d'ardre de l'Instruction budgétaire et comptable M. 67.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> Cos chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres opérations.

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

	ш
II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	- 11
BALANCE GENERALE RECETTES	D2
DALANGE GENERATED THE	

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

_	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13 15 16 18 20 204 21 22 23 018 26	INVESTISSEMENT  Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Subventions d'investissement (reçues) (3) Provisions pour risques et charges (4) Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Cpte de liaison : effectation (BA,régle) Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3) Subventions d'équipement versées (3) (9) Immobilisations corporelles (3) Immobilisations reçues en affectation (3) Immobilisations en cours(sauf 2324) (3) RSA Participations et créances rattachées	Opérations réelles (1)  175 000,00 316 254,00  0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	175 000,00 316 254,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
23 018 26 27 28	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3) RSA	0,00	0,00	0, 0, 0, 300 000, 0,
	Dépréciation des stocks et en-cours (4) Stocks et en-cours Chapitres d'opérations pour compte de liers (5) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00 0,00 90 650,00	0,0 0,0 0,0 90 650,0
49 59 021	Dépréciation des comples de tiers (4) Dépréciation des comples financiers (4) Viroment de la section de fonctionnement Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00 0,00 475 000,00	0,6 0,6 475 000,6 0,6
024	Recettes d'investissement Total	491 254,00	865 650,00	1 356 904,

12	001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
		+
	R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	757 987,88
		=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 114 891,88
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 114 001

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

_	EONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 016 017 60 70	FONCTIONNEMENT  Alténuations de charges (8)  APA  RSA / Régularisations de RMI  Achats et variation des stocks  Prod. services, domaine, ventes diverses	Opérations réelles (1)  - 84 715,00  - 0,00  - 0,00  - 303 552,00	0,00	94 715,00 0,00 0,00 0,00 303 652,00
71 72 73 731 74 75 76 77 78 79	Production stockée (ou déstockege) Production Immobilisée Impôts et taxes (sauf 731) Fiscalité locale Dotations et participations (8) Autres produits de gestion courante (8) Produits financiers Produits spécifiques (8) Reprise sur amortissoments et provisions (8) Transferts de charges	4 521 977,00 3 649 769,00 858 000,00 35 040,00 48 331,00 0,00 25 422,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	12 700,00 4 521 977,00 3 649 769,00 858 000,00 48 331,00 0,00 25 422,00
	Recettes de fonctionnement Total	9 536 806,00	12 700,00	9 549 506,00

	+
 R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 299 346,47
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 848 852,47

A		3)	SECTION D'INVESTISSE	TISSEMENT -	DU BUDG	ETAIL DAD AD	101			=
Chaptolity of the following terms of the profit of the p						EINIL CAKAK	ווכרע			A1
TOTAL   Companion   Companio		Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
1.   1.   1.   1.   1.   1.   1.   1.		TOTAL	0.00	303 110.06	budgetaire (3)	4 404 040 00				III = 1 + II
	018	RSA	00'0	00'0	000	00'618 181	1 191 919,00	00'0	1 191 919,00	1 495 029,06
	20	Immobilisations incorporation (see of 204)	00'0	460,00	00'0	4 550,00	4 550,00	00,0	6,00	0,00
Subventions defaultement	2051	Concessions, droits similaires	0.00	480.00	ľ	00000			20120	0000
Immobilisations componities   0,00   288 705,50   0,00   191,40   0,00   191,600   1	204	Subventions d'équipement	00'0	00'0	00'0	00,00	0,00	00'0	4 550,00	5 010,00
33   Authors generation   191,00   191,40   19	21	Immobilisations corporelles	00'0	258 706.50	000	00 088	00 000 700			200
State   Statements publication   190 do 0.00   190 do 0.	2128	Autres agencements et	000	404 404	- Colo	00,500	00'899 Lng	00'0	601 669,00	870 375,50
State   Author international color   0,00	21312	aménagements Réfimente explaine	0 0	04/16		92 580,00	32 680,00	00'0	32 680,00	92 871,40
Face seator of electrification   0,00   62 865,09   1200,00   1200,00   1200,00   1200,00   1200,00   1200,00   1200,00   1200,00   1200,00   1200,00   1200,00   1200,00   1200,00   1200,000   120	21318	Autres batments publics	000	000		190 400,00	190 400,00	000	190 400,00	190 400,00
1889   Autre matériele irbornatique   0,00   1,005,14   1,005,14   1,000,00   1,000   1,00	21534	Réseaux d'électrification	000	0000		1 200,00	1 200,00	000	1 200,00	1 200,00
1300,00   1300	21838	Autre matériel informatique	00'0			300 000,00	300 000,00	00'0	300 000,00	300 000,00
EB	21848	Autres matériels de bureau et	00'0			1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	64 155,09
Autrestimobilisations   Autr		mobillers				oniner a	00,061 8	00'0	8 150,00	9 245,11
Immobilisations reques en	2188	Autres immobilisations corporelles	00'0			7 939,00	7 939,00	00'0	7 939,00	212 503,90
Immobilisations en cours (sauf cardians cours (sauf cardians cours (sauf cardians	23	Immobilisations regues en affectation	00'0	00'0	00,0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des opérations   Total des operations   Total des operations	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00
tat des dépenses d'équipement         0,00         303 110,06         0,00         606 219,00         606 219,00         606 219,00         606 219,00         606 219,00         606 219,00         606 219,00         606 219,00         606 219,00         600 0,00		Total des opérations d'équipement (4)	000	33 943,56	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	33 943,56
Dotations, fonds diverset         0,00	otal des	dépenses d'équipement	00,00	303 110.06	000	00 040 903	0000			
Subventions d'Investissement         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         573 000,00	9	Dotations, fonds divers et	00°0	00'0		000	00'0	00,0	606 219,00	909 329,06
Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         573 000,00	8	Subventions d'investissement	0,00	00'0		000	C			
41         Emprunts en euros         0,00	9	Emprunts et dettes	0.00	UUU		00000000	0000		00'0	00,00
41         Emprunts en euros         0,00         0,00         0,00         0,00         573 000,00         573		assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)				00,000 876	573 000,00		573 000,00	573 000,00
Cycle de liaison : affectation         0,00	641	Emprunts en euros	00'0	00'0		573 000 00	579 000 00		-	
Participations et créances         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00           Autres immobilisations         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00		Cyte de liaison : affectation (BA,régie)	00'0	000		00'0	00'0		00'0	573 000,00
Autres immobilisations 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	60	Participations et créances rattachées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	7	Autres immobilisations financières	00°0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00

# PETITE FORET - VILLE PETITE FORET - BP - 2023

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budoétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de Tassemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	3		00,0				123	-
Total des d	Total des dépenses financières	00'0	00'0	00'0	573 000,00	573 000,00	00'0	573 000,00	573 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des d	Total des dépenses réelles	00'0	303 110,06	0,00	1 179 219,00	1 179 219,00	0000	1 179 219,00	1 482 329,06
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	00'0		+ + +	12 700,00	12 700,00		12 700,00	12 700,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	00'0	13		0,00	0,00		0,00	000
	Charges transférées (7)	00'0			12 700,00	12 700,00		12 709,00	12 700,00
21311	Bâtiments administratifs Autres bâtiments publics	00'0	2.		3 750,00	3 750,00		3 750,00	3 750,00
750	Opérations patrimoniales (8)	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
Total des	Total des dépenses d'ordre	00,0			12 700,00	12 700,00	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	12 700,00	12 700,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contern du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cels concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriamment les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état (L-AC) pour le détail des opérations d'étatement.
(5) Il ya autant de ligne que d'opération pour compte de Gera.
(5) Il ya autant de ligne que d'opération pour compte de Gera.
(6) CL définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 04) e RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne dalt figurer à l'artiale 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'inenobilisations »).

(8) Ct. définition du chaptre des opérations d'ordre (DI 941 = RI 041).
 (3) Le chaptre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chaptire globalisé regroupant les comples 204 et 2324.

	- 011	- VOTE DU BUDGET				
	SECTION D'INVESTISSE	EMENT - RECETTES -	- RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	Y.E		A3
	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL				-	II=[+]]
018	BSA	0,00	164 985,00	1 191 919,00	1 191 919,00	1 356 904,00
13	Subventions d'investissement (hors 120)	0,00	00'0	0.00	00'00	00'0
1321	Orbit non-from That Artis	0,00	184 985,00	151 269,00	151 269,00	316 254 00
1323	Subv. non transf. Départements	000	22 241,00	00'0	00'0	22 241 00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0000	90 145,00	00'0	00'0	90 145,00
1348	Autres fonds non transférables	00.0	00'860 70	141 269,00	141 269,00	193 888,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	000	000	000000	10 000,00	10 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	000	000	000	00'0	00'0
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	000	000	00'0	00,00	00'0
21	[mmobilisations comorelles (4)	00,0	00'0	00:00	00:00	0.00
22	Immobilisations recise on affectation (4)	00,0	00'0	00'0	0.00	0.00
23	Immobilisations an owine four 2004 (4)	0000	00'0	00'0	0.00	000
2345	Inefall motified at with tradeing	00'0	00'0	0000	00.0	000
Total dec race	Total des vacather d'écontament et outre, recontique	0.00	00'0	0.00	00.0	0000
40	nes a equipement	00'0	164 985,00	151 269.00	151 259 00	00.0
40000	Dotations, tonds givers et reserves (sauf 1068)	00'0	00'0	175 000.00	175,000,00	0000000
10222	FCIVA	00'0	00.00	125 000 00	0000000	00,000 671
130	laxe d'amenagement	0.00	0.00	50 000.00	50 000,000	125 000,00
8 4	Autres subventions invest, non transf.	00'0	00'0	00'Q	000	00,000,00
0 0	Emprunts et dettes assimilées (16449, 155 et 166)	00'0	00.00	000	52.0	000
18	Cpts de liaison : affectation (BA,régie)	00:0	000	2000	200	0,00
26	Participations et créances rattachées	000	0000	0.00	0,00	0000
27	Autres immobilisations financières	000	000	00,0	0,00	00:00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0000	00.00	0,00	00'0	00'0
Total des rece	Total des recettes financières		00,0	00,0	00'0	00'0
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	00,0	00'0	175 000,00	175 000,00	175 000,00
Total des recettes réelles	ttes réelles	00'0	00'0	00'0	0000	00'0
021	Virement de la section de franciscoment	00'0	164 985,00	326 269,00	326 269,00	491 254,00
070	Thermal the control of the control o	00'0		475 000,00	475 000,00	475 000,00
2	Operations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	00'0		390 650,00	390 650.00	390 850 00
2804132	Subv. Dot : Batments, installations	00'0		2 650.00	2 650 00	00 033 0
281828	Author materials de transment	000		34 000,00	34 000,00	34 000 00
281831	Matériel informatique sociaire	00,0		46 000,00	46 000,00	45 000,00
281838	Autre matériel informatique	2000	150	14 000,00	14 000,00	14 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier sooiaire	3000		64 000,00	64 000,00	64 000,00
281848	Autres matérials de bureau et mobiliers	0000		3 000,000	3 000,00	3 000,00
28188	Autres immo, corporalles	00'0		120 350 00	76 000,00	16 000,00
401/	Indemnites de renegociation de la dette	00'0		90 650,00	90,850,00	120 350,00
					22/22/22	30,000,00

# PETITE FORET - VILLE PETITE FORET - BP - 2023

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
					Ш	+   +
****	Oskinominton and (9)	00'0		00'0	00'0	00'0
140	Colorado de Colorado			-	0000	2000
Total des recettes d'ordre	ettes d'ordre	00'0		865 650,00	00,000 000	oninea eap

(1) Détaîter les articles utilisés conformément au plan de compass.

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions et régiment à fantide 192 (ct. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Ct. définition du chapitre des opérations d'ordre (Dt 047 = 70 047). (2) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.
 (3) Saur 165, 165 et 1649.
 (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandate donnant l'eu à reversement.
 (5) Voir l'annexe IVBS pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Voir l'annexe IVBS pour le détail des opérations d'endre (74 040 = DF 042).
 (5) Ct. définition du chapitre des opérations d'endre (74 040 = DF 042).

(10) Le chaptre 204 α Subventions d'équipement versées » est un chaptre grobalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

	SECT	SECTION DE FONCTION		MEMERIT DEPTACE					Ш
				DEPENSES I D	MEMIENI - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	ICLE			31
Chap. / arf.	Libellé	Pour mémoire.	RAR N.4	Veterde					
3		budget		Passemblée	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
		précédent (2)		les AE lors de la	nonveiles	Tassemblée	information	Information	(RAR N-1+
				Séance			Credits geres	Crédits gérés	Vote)
	14101		-	budgétaire (3)		II	dans le cadre	hors AE	
044	IOIAL	00,00	0000	00'0	10 848 852,47	10 848 852 47	000	11 610 070 07	1 + 1 = 11
1	Charges a caractère général (4)	00'0	00'0	0.00	3 324 674 70	144000000	norn	10 848 852,47	10 848 852,47
5042	Achats de prestations de services	00'0	000		01,104200	3 324 671,79	00,00	3 324 671,79	3 324 571,79
60511	Eau et assainissement	0.00	00'0	•	175 215,00	175 215,00	00'0	175 215,00	175 215 00
60612	Energie - Electricité	000	200		36 450,00	36 450,00	000	36 450,00	36.450.00
60613	Chauffage urbain	00,0	00,0		541 424,00	541 424,00	00'0	541 424.00	547 424 00
50622	Carburants	800	00'0		497 960,00	497 950,00	00'0	497 960,00	497 980 00
60623	Alimentation	000	oo'n		34 200,00	34 200,00	0.00	34 200 00	20,000 101
60628	Authes formittines and shocked	20,0	00'0		18 855,00	18 855,00	000	00 00 av	34 200,00
RDR34	Complete Annual Complete State	00,0	00,00		168 350,00	188 350 00	2 6	00,000 01	18 855,00
10000	rounnimes d'entreuen	00'0	00,00		21 000 00	00,000	00'0	168 350,00	168 350,00
25909	roumitures de petit équipement	00'0	0.00		04 450 00	מימחח וא	00'0	21 000,00	21 000,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0.00		00,000	00,0c1 78	00'0	87 150,00	87 150,00
60538	Habillement et vêtements de travail	00'0	000		00,000 71	17 000,00	00'0	17 000,00	17 000,00
5064	Fournitures administratives	00'0	000		21 000,000	21 000,00	00'0	21 000,00	21 000.00
6065	Livres, disq., cass. (biblio, Médiat.)	00.0	000		15 410,00	16 410,00	00'0	16 410,00	18 410 00
2909	Fournitures scolaires	000	0,0		7 200,00	7 200,00	0000	7 200,00	7 200 00
8909	Autres matières et fournitures	00'0	00,0		29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000 00
611	Contrats de prestations de services	900	000		00,000 8	6 000,00	00'0	6 000.00	00000
6132	Locations immobilières	000	000		451 569,79	451 569,79	000	451 569.79	454 550 70
61351	Matériel roulant	000	000		3 000,00	3 000,00	000	3 000 00	000000
61358	Autres	0,0	000		5 000,00	5 000,00	00,0	5 000 00	00,000 8
614	Charges locatives et de compriété	000	00'0		14 350,00	14 350,00	0.00	14.350.00	00,000 0
61521	Entretien terrains	000	00'0		4 000,00	4 000,00	000	4 000 00	14 350,00
615221	Entretien, réparations bâtiments	200	00,0		18 000,00	18 000,00	00'0	18 000.00	18 000,00
	publics	2	onin		56 500,00	56 500,00	00'0	56 500.00	20,000
	Entretien, réparations voiries	00'0	000		30 000 00	00000			200
7	Entretien, reparations réseaux	00'0	0.00		000000	00,000 00	000	30 000'00	30 000,00
	Entretien matériel roulant	00'0	00'0		00,000 881	188 600,00	000	188 600,00	188 500,00
	Entretien autres biens mobillers	00'0	000		00,000 21	12 000,00	00'0	12 000,00	12 000,00
	Maintenance	00.0	000		26 700,00	26 700,00	000	26 700,00	26 700.00
	Multinsques	00'0	200		109 243,00	109 243,00	00'0	109 243,00	109 243.00
	Autres primes d'assurance	000	800		41 500,00	41 500,00	00'0	41 500,00	41 500,00
2000	Documentation générale et technique	0.00	20,0		170 270,00	170 270,00	000	170 270,00	170 270,00
6184 \	Versements à des organismes de	000	2 0		6 700,00	8 700,00	00,0	6 700,00	6 700 00
	formation		00,0		23 300,00	23 900,00	00'0	23 900,00	23 900,00
62281	Honoraires médicaux et paramédicaux	00'0	00'0		4 000 00	0000			
		112 100 100 100			I MAINA I			1 1 1 1	

3		budget précédent (2)	FAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de ta séance budqétaire (3)	Propositions	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	Atténuations de produits	00'0	0000		00'0	000	a rue Ac	000	11+1=11
1	APA	00'0	00'0	0.00	000	000	000	on'n	00,00
	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	0,00	0.00	0000	00,0	00'0	000
	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	00'0	00'0	00'0	1 016 400,00	1 016 400,00	00'0	1 016 400,00	1 016 400,00
	Indemnités de fonction	00'0	00'0		112 000,00	112 000,00	0.00	112 000 00	440 000 00
	Coffeetions do retraite	00'0	00'0		800,00	800,00	00'0	800.00	200,00
	Cotts. sécurité sociale - part patronale	000	000		5 000,00	5 000,00	0000	5 000,00	5 000.00
	Formation	00'0	00,0		8 600,00	8 800,00	00'0	8 600,00	8 800,00
	Créances admises en non-valeur	000	0,0		3 000,00	3 000,00	00'0	3 000,00	3 000,00
	Contrib fonds compens. ch.	0,00	000		4 000,00	4 000,00	00'0	4 000,00	4 000,00
	territoriales				on'non nei	00,000 001	000	160 000,00	180 000,00
	Subvionet autres personnes dest	00'0	00'0		592 000,00	592 000,00	00,0	592 000.00	592 000 00
	privé	000	00,00		115 500,00	115 500,00	00'0	115 500,00	115 500,00
	Authes	00'0	00'0		10 000,00	10 000.00	000	0000	000
1	Actres	00'0	00'0		5 500,00	5500.00	00.0	00,000 01	00,000 01
	Frais fonctionnement des groupes d'éfus	00'0	00'0		000	00'0		00'000	0.00
de	Total des dépenses de gestion des services	0.00	00 0	000	en 240 100 0				
	Charges financières	0.00	000	noto	87,170,200	9 627 071,79	000	9 627 071,79	9 627 071,79
	Intérêts réclés à l'échéanne	000	200		348 930,98	349 630,68		349 630,68	349 530,68
	Interests - Rattachement des ICNE	00.0	0000	_	360 000,00	360 000,00		350 000,00	360 000,00
-	Charges spécifiques (4)	00.0	000		10.309,32	-10 369,32		-10 369,32	-10 359,32
	Titres annulés (sur exercices	0.00	000		1 300,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
+	antérieurs		oots.		oo'nne L	1 500,00		1 500,00	1 500,00
-	Dotanons aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	00'0			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
-	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	00'0			00000	0000			
	Dépenses imprévues (dans le cedre d'une AE)			00'0		00,000		2000,000	\$ 000,00
S.	Total des charges financières et spécifiques	00,00	0.00	0.00	358 130 69	950 400			
90	Total des dépenses réelles	0.00	00.0	000	00,000			356 130,68	356 130,68
- 0	Virement à la section d'investissement	00'0		200	475 000,00	475 000,50	00'0	9 983 202,47	9 983 202,47
_ 0	Opérations ardre fransf. entre sections (6) (7) (8)	00'0			390 650,00	390 650,00		390 650,00	390 650,00

# PETITE FORET - VILLE PETITE FORET - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur	Propositions	Vote de l'assemblée	Pour	Pour	(RAR N-1 +
		précédent (2)		les AE lors de la séance			Crédits gérés dans le cadre	Crédits gérés hors AE	Vote)
			-	budgétaire (3)		=	d'une AE		11+1=11
5811	Dot amort immos incorporelles	00'0	8		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
6862	Dot amort, charges financ, à répartir	00'0			30 650,00	80 850,00		30 650,00	30 650,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	00'0			00'0	00'0	in the second se	00'0	00'0
Total des	Total des dépenses d'ordre	00'0			865 650,00	865 650,00		865 650,00	865 650,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)	te 66112 (10)
Montant des IONE de l'exercice	118 374,77
Montant des ICNE de l'exercipe N-1	123 744,09
= Difference IONE N - IONE N-1	-10 369,32

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Votr Étal LB pour la confanu du budget précédent.

(3) Il afagt des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuals mais également les AE modifiant un stock d'AE axistant.

(4) Hors dépenses imputées aux chaptres of 6 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont excluses des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes SB peuvent figurer dans le détal du chaptre et la collectivité a cpié pour le régime des provisions budgétaines, conformément aux dispositions ét réglementaines applicables.

(7) CL définitions des chaptres des opérations d'ordre (DF 042 = RF 043).

(B) Aucuno prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (d. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (B) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
 (40) Si le mentant des IGNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 861/2 sers régatif.

Part (1)   Part (2)		III - VOTE D	VOTE DU BUDGET				
Particular   Par		SECTION DE FONCTIONNEMENT -	RECETTES - DETAIL	PAR ARTICLE			B2
Processor   Proc	Charles (a)						
Pandigett   Pand	Crisp att (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Total
Authorizations de charges (2)   Control Cont			budget		nouvelles		(DAD MALVALA)
Attifications de charges (3)   Attifications de charges (4)   Attifications (4)			précédent (2)	-		=	(NAK N-1 + Vote)
Particulations de charges (3)   Particulations de particulations d		TOTAL	00'0	0.00	0 540 505 00	00 002 072 0	11-11-11
Penchotursements intinumidations personnal   APA   Repalativations personnal   APA   Repalativations personnal   APA   Repalativations de RM   APA   APA   Repalativations de RM   APA	013	Atténuations de charges (3)	000	000	onfone stee o	O.L	9 549 506,00
PROA/ Pleguidantierine to RM	6419	Remboursements rémunérations personnel	0000	0000	84 /15,00	94 715,00	34 715,00
Richard Right Integration of RMIT   COUNTS   C	016	APA	000	00,00	94 715,00	94 715,00	94 715,00
Proc. services, densities, writtes diverses (marchine)   0,00	017	RSA / Remilentations do Dist	00,00	00'0	00'0	0000	0.00
Concessions dimetines (productine decompose)	120	Control Negatar Isaacilis de Kivil	00'0	000	00'0	00.00	000
Note that the contraction of t	70044	riog, services, domaine, ventes diverses	00'0	00'0	303 552.00	303 552 00	909 523 908
Redexances services of controlled companies and services of controlled companies are controlled companies and services of controlled companies are controlled companies and services of controlled companies are communications and services are controlled companies are communications and services are controlled companies are communications and services are companies	73500	Concessions ametieres (produit net)	00'0	0.00	4 500 00	00'700 000	00,255
Redevatroles services de périsociaires et anesign   Redevatroles services é chiractère positifie poultifier pour l'acceptance de services périsociaires et enseign   Redevatroles services périsociaires et enseign   Redevatroles services périsociaires et enseign   10 000, 000	7002	Red. occupation dom. public	00,0	0.00	CO.000 50	00,000 50	4 500,00
Address services perficiely a control of the sportified by the control of the c	7082	Redevances services à caractère culturel	00'0	0.00	00,000,00	00,000,00	22,000,00
National Parkets and Parkets	12007	Redevances services à caractère sportif	0.00	000	00'00'00'	00,000	8 400,00
Continue diverses (surfres quirmenches)   0,00   17000,000   150	7067	Redev, services périscolaires et enseign	00'0	2000	00,000 01	10 000,00	10 000,00
Permit-fraits par les communes du GFP   0,00	7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0000	000	785 000,000	185 000,00	185 000,00
Mathematical East 731   Mathematical East 732   Mathematical East 733   Mathematical East 733   Mathematical East 734   Math	70875	Remb. frais par les communes du GFP	00'0	00,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
Attribution de compensation   Octobre   Octo	73	Impôts et taxes (sant 794)	On'n	00'0	55 652,00	55 652,00	55 652,00
Protition de solidarité communautaire	73211	Attibution de commonage	00,0	000	4 521 977,00	4 521 977.00	4 521 977 00
Finds péréquation ress. com., et intercom	73272	Dotation de colidades communestations	00'0	00'0	4 373 000,00	4 373 000.00	4373 000 00
Final perfequation ress. com., et intercom	73221		00'0	00'0	40 000,00	40 000,00	40.000.00
Tisked like block   Comparison   Compariso	732224	France particular constraints	00'0	00,0	13 977,00	13 977,00	13 077 00
Imposts directs locates   Tistcaline   Tistcaline locates   Tistcaline	724	Tierra por equation 1 case, com, et marcom	00'0	000	95 000,00	00 000 58	000000
Impoist directs locaux   Impoist locaux   Impois		riscalite locale	00'0	00.00	2 840 780 00	0	00,000
Taxe surf less plyfores electriques   100 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	73111	Impôts directs locaux	000	000	00'80' 00'00	00,997,990	3 649 769,00
Taxe str les pylônes electriques   Cyno	73123	Taxe com add droit mut ou pub fancière	200	000	3 237 769,00	3 237 769,00	3 237 769,00
Taxe sur la conso. finale d'electricité   12 000,00	73132	Taxe sur les pylônes électriques	000	00'0	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Taxe locale sur la publicité extérieure   0,00	73141	Taxe sur la conso, finale d'électricité	00'0	000	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Dorations et participations (3)	73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	00'0	00.0	100 000,00	100 000,00	100 000,00
DSR des communes	74	Dotations et participations (3)	000	00'0	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Extractinguistic participations Etat Autres participations Etat Autres participations Etat Autres participations Etat Autres produits de gestion des services Autres produits financiers Control Contr	741121	DSR des communes	000	00'0	858 000,00	858 000,00	858 000,00
8         Autres participations Elat         0,00         0,00         35 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         27 000,00         28 000,00         28 000,00         28 000,00         28 000,00         28 240,00 <th< td=""><td></td><td>FCTVA</td><td>00'0</td><td>0000</td><td>38 300,00</td><td>38 000,00</td><td>38 000,00</td></th<>		FCTVA	00'0	0000	38 300,00	38 000,00	38 000,00
Extr-Compens.exonération taxes foncières   0,00   0,00   0,00   27 000,00   402 0		Autres participations Etat	000	000	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Etat-Compens.exonération taxes foncières   0,00   0,00   0,00   356 000,00   356		Autres	00'0	00'0	27 000,00	27 000,00	27 000.00
Autres produits de gestion courante (3) Revenus des immeubles Autres Autres Autres Autres Produits financiers Autres Autr	100	Etat-Compens exponeration taxes formities	00,0	00,00	402 000,00	402 000,00	402 000.00
Revenue des immeubles   Control of the services   Control of the ser		Author produits do gooding control of the control	00'0	00'0	356 000,00	356 000,00	356 000 00
Autres		December of general contante (s)	00'0	00'0	35 040,00	35 040.00	35 040 00
des recettes de gestion des services         0,00         0,00         6 800,00         6 800,00           Produits financiers         0,00         9,463 053,00         9,463 053,00         9,463 053,00         9,463 053,00           Sortie empr. risque avec IRA capital.         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00		Auton	00'0	00'0	28 240,00	28 240 00	00,040,00
Produits financiers	Total day manufacture		00'0	00'0	6 830,00	6 800.00	00,042,02
Produts inanciers         0,00         0,00         48.331,00         48.331,00           Sortic empr. risque avec IRA capital.         0,00         0.00         48.331,00         48.331,00	Total des recett	se de gestion des services	00'0	00'0	9 463 053.00	9 463 053 00	0 463 053 00
Sortie empt. risque avec IRA capital.		Produks Inanciers	00'0	000	48 331 00	A8 924 00	00,000,000
		Sortie empr. risque avec IRA capital.	0.00	000	00,100 00	00,100 04	46 331,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Totai
		budget		nouvelles		(RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)	1	And the second s	П	111 = [ + 11
77	Produits spécifiques (3)	00'0	00'0	0,00	00,00	00'0
78	Reprises amort, dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	00'0		25 422,00	25 422,00	25 422,00
7855	Rep. prov. risques et charges financiers	00'0		25 422,00	25 422,00	25 422,00
Total des recettes réelles	ttes réelles	00'0	00'0	9.536 806,00	9 536 806,00	9 536 806,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	00'00		12 700,00	12 700,00	12 700,00
722	Immobilisations corporelles	00'0		12 700,00	12 700,00	12 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	00'0		00'0	00'0	00'0
Total des recettes d'ordre	ttes d'ordre	000		12 700,00	12 700,00	12 700,00
						COLUMN TO SERVICE STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO SERVICE STATE OF THE PERSON NAMED STATE OF THE PERSON NAMED ST

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

00'0	Montant net
00'0	Compensation
00'0	Montant brut

Montant des ICNE de l'exercice	00'0
Nontant des IONE de l'exercice N-1	00'0
= Difference IONE N - IONE N-1	00'0

(1) Détailler les anfoles utilisés conformément au plan de comples.

(2) Velr état FB pour le centanu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chaptes 016 et 017.
(4) Ct. détritions du chapte des opérations d'ordre (PF 042 = DI 040) (PF 043 = DF 043).

(5) Ausune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'inmubilisations »).

(5) Les compitas 79 peuvent figurer dans le déail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires supplicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou lées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le préférement de la part non départementaile de la taxe.

(9) St le montant des ICME de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compita 7622 sera négatif.

(1) Creulare n° NOR : INTESSO0771C du 22/02/1988.
(2) Indiquer la date de la décision de l'arternateur de l'ardernateur de résilier la ligne de trésonerle sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il a'agit des intérêts compte 8615.

		THE PERSON AND THE PE			C - REPARTION PAR NATURE DE DELLE	-	SKINALU	THE	-					
		B1.2-	B1.2 - REPARTIT	TON PAR A	TITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)	ETTE (P	nors 1644	9 et 166	)					
					Emprunts et e	dettes à l'orit	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			Date					Taux initial	olitial		Pério-		Possibilité	45
Nature Pour draque ligne, indiquer le numéro de certrati	Organisme préteur ou chef de file	Date de signature	d'émission eu date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	faux faux d'intéret	Index (4)	Niveau de taux (5)	Trux	Devise	dicité des rembour- sements (5)	d'amor- tissement	de rembour- sement anticipé	gorie Frank 33 tunt
153 Emprunts obligataires (Total)					00'0		,					¥.	,	14,000
164 Emprunts auprile des établissements financiers (Total)					11 953 852,88	1.00		÷						
1541 Emprunts en euros (lotal)				<i>-</i>	11 853 852,88	,								93
13V02102SP3	CREDIT FONCIER	01/10/2002		25/10/2003	327 000,00	ĮL,		5,480	5,480	euros	4	۵	z	Ą
14V02102BPS	CAISSED EPARGNE	17/12/2002		2511/2003	287 000,00	ĮL.		5,290	6,250	some	4	۵	z	¥
15/02/026/75	CASSED EPARGNE	25/01/2003		25/12/2003	170 000,00	o		5,220	5,220	enros	4	٥.	z	¥
20V081022/P3	CAISSED EPARGNE	13/08/2006		25/01/2007	453 000,00	o		4,310	4,310	SOLITE	1-	<b>a</b>	z	4
23V051022PS	CAISSED EPARGNE	31/03/2008		25/02/2007	155 300,30	o		4,240	4,240	euros	×	0.	z	¥
	HAINAUT	0000000000		Acompose a	285 000,00	t		4 970	4 070	91.000		n	>	
7125038	HANALT	00000000		100000000000000000000000000000000000000		¥1 1			e con	2	(		<b>4</b> 5 §	ŧ
7412844	CAISSE D EPARGNE	20/05/2008		25/04/2009	435 000,00	ĮL.		4,910	4,910	euros	4	a.	z	P-4
7834147	HAINAUT CAISSED EPARGNE HAINAUT	25/04/2003		25,02,2010	1750 000,00	u.		4,720	4,720	some	4	n. ,	z	¥
DOS2238431 6253966	CAISSE D EPARGNE HAINALT	01/11/2002		25/09/2003	979 000,00	p.		5,370	5,370	sans	4	n.	×	A-1
MONZBOZSTEUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	03/07/2013		05/11/2014	2 632 251,52	ш		4,780	4,780	caros	<	a.	z	£
MONES1276EUR	CREDIT LCCAL DE FRANCE	15/01/2020		04/09/2020	2 539 501,26	LL.		4,300	4,300	entos	۷	۵.	z	¥-1
V 051022P3-N*1	CAISSE D EPARGNE	23/09/2005		25/01/2007	320 000,00	(IL		4,520	4,520	ecros	69	0.	×	7.
V 061022/P3 - N°3	CAISSED EPARGNE	31/03/2306		25/11/2007	160 000,00	tı.		4,240	4,240	soira	∢.	a.	z	¥
VoztczsiPa	CAISSED SPARGNE	25/05/2003		25/04/2005	353 000,00	tı.		4,830	4,850	ecros	4	a.	×	¥
V381022-P3	CAISSE D EPARGNE	D9/05/2007		25/03/2008	00'000 009	IL.		4,490	4,493	earos	∢	ů.	z	Ź
VCerto22/P3	CAISSE D EPARGNE MAINAUT	25/08/2007		25/10/2008	450 000,00	u.		4,960		enuos	∢	۵		¥
1643 Emprunts en devises (total)		Á		5 to 14 to 1	00'0	5.* t			: :		,			

					Emprunts e	dettes à Pori	Emprunts of dettes à l'origine du contrat							
Nature (Peur chaque Igne, Indiquer le numéro de contrat)	Organisms prêteur ou chef de file	Date de signature	Data d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de terux d'intérêt (3)	Index (4)	N e e	Sau Taux su Taux sux actuarie(	Devise	Pério- dicité des rembour- sements	Profit d'amer- tassement	Possibilité de rembour- sement anticipé	Cath Print Print
16441 Emprunts assorts c'une option de trage sur ligne de trésonerle (total)					co's								Š	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					00'0									228
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									50 A
1671 Avances consolidées du Trisor (total)					aora									75X
1672 Emprunts sur comples epécitaux du Trissor (tetal)					go'o									
1575 Dettes pour METP at PPP (total)					00'0									:
1676 Dettes envers focatains-acquéreurs (total)					00'0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0						2			
163 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									4.7 8
(681 Autres emprunts (total) (9)					00'0									100
1682 Bons à mayen terme négociables (bots))					acta							-		
1587 Autres deltes (total)					aoʻa									12
Total général					11 953 352,58				T				10	

 <sup>(1)</sup> Stun empturit dome lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : mortant empruré à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt. F.: fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un sux variable qui n'ext pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usual de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euritor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de faux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer le niveau de faux à l'origine du contrat.
 (7) Indiquer le niveau de faux à l'origine du contrat.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressil. F pour in fine, X pour autres à préciser.
(8) Caligorie d'emprunt à l'origina. Example A-1 (et. la classification des emportais suivant la vypologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collections prévues aux articles 1554 A et 1595 du code général des impôtes (3) Y compris les amoursables concenties au titre de l'article 25 de la 101 112020 de financies codification des avancies remboursables concenties au titre de l'article 25 de la 101 112020 de financies codification des avancies remboursables concenties au titre de l'article 25 de la 101 112020 de financies codification des avancies remboursables con les prévues aux articles 1554 A et 1595 du code général des impôtes

				N - ANNUALATO	E C							2
	ANNEXES	ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT	S-ETAT	DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	- REPA	RTITI	N PAR N	TURED	EDETTE			B1.2
		B1.2-R	EPARTIT	B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	RE DE D	ETTE	(hors 1644	9 et 166	(suite)			
						Emprunts	Emperants at dettes so 01/01/N	N				
							Taux d'Intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque Igne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? ON (11)	Montant couvert	Cetégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dis au 01/01/N	Durée résiduelle (en armées)	Type de taux (13)	Index (%4)	Nivezu de faux d'intérêt à la date de vots du budget	Capital	Charges d'Intérêt (16)	Individes pergus (Te one dehican) (17)	ICNE de l'exercice
(63 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00°0				G)	60,6	00'0	0.00	5
164 Emprunts auprès des		ca'c		7 637 788,43				. !:	572 959,43	359 455,53	00'0	118 374,77
1541 Emperuris en euros (total)		00'0		7 837 788 43		T		1				70 C C C C C C C C C C C C C C C C C C C
49 mortiogram	2	0.00		460 000 000					972 tD3/46	359 455,53	00'0	119 374,77
14VC21028F93	zz	00'0	{ }	(5) 360.22	D's	ш		5,480	13 112,63	9 264,42	00'0	1 542,76
15V021028/P3	z	00,0	į 3	B6 250.17	6 8	L (		525	11 872,50	8 007,43	00'0	717,44
20VD61022/P3	z	00'0	: 1	280 629.68	B's	٠ د		2,223	6.767,36	4 502,78	000	57,82
23/061022/P3	z	00'0	¥	86,787,78	13.00			6,310	14 945,95	11 855,73	00'0	2 057,53
7125038	z	00'0	- <del>-</del>	153 036,13	200	) 1		247	5 134,43	4 034,77	0,03	53,97
7412844	z	00'0	{ J	305 485,15	10,00	L I		4,370	10 738,92	7 605,90	00'0	4 222,17
7804147	. 2	2002	Ę 1	795 462 99	20'0	. 1		0.54	13 007,92	14 593,61	00'0	5,577.3,54
DOS2238421 6263856	: 2	000	ξ:	76 and eng	8,6	ı. I		4,720	98 534,22	37 545,85	00'0	27 858,41
MONSBOSETELB	2 2	50.0	ξ :	1 659 299 24	00'6	lt. I		5,370	39 352,67	27 043,86	00'0	8 579,85
MONES 127 FELIE	د >	000	Į :	P 696 870 6	00,11	L I		4,730	116 489,27	90 057,45	00'0	13 872,05
V 05/12/2013 - VI	. 2	00.5	ξ.	25047937	01,17	L I		4,300	182 503,65	50 506,45	00'0	27, 389,42
V 061022/PS - N-5	: 2	00'0	Ę 3	90 PEG 58	0,50	L I		4,520	11.588,79	9 836,17	00'0	4 065,25
V021026/93	z	00'0	{ }	207 501 58	18,00	L 1		4,240	5 325,41	4 196,32	00'0	385,28
VD51022-P3	Z	0,0	£ 3	25,782,855	06,17			4,850	13 148,73	10 069 44	00'0	8 431,53
V061022/P3	z	00'0	<b>\</b>	303 280,55	14,00	LL		4,430	15 865,24	4 794,43	0,0	10.757,14
1643 Emprunts en devises (lobal)		00'0	:	00'0					00100	7/740.01	O'no	2 589,80
18441 Emprum's assorts d'une potion de		00'0		000		†			or'o	apro	ge'o	00'0
frage sur ligne de trésorerie (total) (10)									gp'o	300	00'00	00'0
185 Dépêts et cautionnements reçus (Total)		00.0		00'0					00'0	00'0	00'0	0000
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	co'a	co'a
1671 Avances consolidées du Triésor (total)		00'0		00'0				-	00'0	00'0	98,0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		co'c		00'0					020	200		

					E	mprumps e	Emprunts et dettes au 01/01/N	7				
							Taux d'Intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Paur chaque ligne, àrdiquer le numéro de contrat)	Couverture ? ON (11)	Montant couver.	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dù au DAIM	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (f3)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'anterat (15)	Intérêts perpus De cas échéan (17)	ICNE de Pexercice
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		90,0		000		-			00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		apia		00'0					00'0	900	56,d	00'0
1878 Autres emprumis et defias (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
(63 Emprunts et dettes assimilés (Total)		go'a		00'0					00'0	00'0	90,0	00,00
1681, Autres emprunts (total)		aora		00'0					00'0	og'o	00'0	00'0
1582 Bons & mayen terme négociables (botal)		00'0		aoto					ap'a	00'0	00'0	00'0
1887 Autres deftes (total)		00'0		00'0				:	90,0	00'0	00'0	00'0
Total général		co'c		7 637 783,43		2			572 359,48	359 455,93	00'0	118 374,77

(10) Stagissant des emprunts assortis c'une ligne de trésorarie, il faut faire ressoriir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au viribable endottement.

(11) Si Perspruit est soume à couverture, I convident de compièrer le tabbeau « détail des opérations de couverture, ».

(12) Calégorie d'emprunt. Exemple A-1 (et la classificacion des emprunts suivant la typologia de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offers aux collectivités à conventure se reprint étable simple : C : complexo (dest-à-dire un taux variable qui riest pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usiable simple : C : complexo (dest-à-dire un taux variable qui riest pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usiable, indiquer se marga exprinte de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer se nivers à la date de vote du budget.

(15) Taux après opérations de conventure éventuelles à l'article 5611 « Intérêts régios à l'échance » (intérêts dépaissés) et intérêts éventuels et comptabilisés à l'article 561.

(15) Tagil des tritrèts éventuelles de comptabilisés à l'article 561.

ANNEXES PATRIMONIALES—ETAT DESS PROVISION Montant de l'annuar de la provision de l'annuar de l	DINCIPLINATION OF TAX	CONSTITUEES AD 07	I Ind In		
Nature de la provision  et charges (3)  WPH250623EUR/254205  de change  stretiens ou grandes révisions  stretiens ou grandes révisions  et charges (3)  et charges (3)  et charges  fretiens ou grandes révisions  es d'emprunt  frisques  frisques	NO STORY		NO DO		B3.1
Nature de la provision  et charges (3)  Mretiens ou grandes révisions  as d'emprunt  risques  freques	ROVISIONS CONSTIT	JEES AU 01/01/N			
et charges (3)  MPH2SG623EUR/284205  de change  stretiens ou grandes révisions  set d'emprunt risques  et charges (3)  tet charges (3)  tretiens ou grandes révisions  es d'emprunt risques  risques	Montant de la Date dision de l'exercice constitu	tion provisions constitutes	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
et charges (3)  MPH250623EUR/284205  de change  stretiens ou grandes révisions es d'emprunt risques  frieques  frieques  frieques  frieques	30000		C=A+B	۵	E C - D
in the charges (3)  Whits 6623 EUR 254205  de change  if ques  if ques  if charges (3)  if charges (3)  if charges  if charge  if ch	PROVISIONS SEMI-BUD	SETAIRES (2)			
MPH250E23EURZ84205  de change  stretiens ou grandes révisions  l des provisions semi-budgétaires  de charges (3)  de change  stretiens ou grandes révisions  es d'emprunt  risques	00"0	165 735,00	165 735,00	93 499,00	72 235.00
tretiens ou grandes révisions es d'emprunt risques  I des provisions semi-budgétaires de change tretiens ou grandes révisions es d'emprunt fisques	00'0	165 735,00	165 735,00	93 499,00	72 236.00
tretiens ou grandes révisions es d'emprunt risques  I des provisions semi-budgétaires de change firetiens ou grandes révisions es d'emprunt risques	H	165 735,00	185 735.00	93 499 00	000000
itretiens ou grandes révisions es d'emprunt risques  de charges (3) et charges tretiens ou grandes révisions es d'emprunt risques			00'0	00'0	0,00
risques  I des provisions semi-budgétaires  de charges (3)  tretiens ou grandes révisions es d'emprunt risques	. 00°0	00'0	00'0	00'0	000
risques  I des provisions semi-budgétaires  de charges (3)  tretiens ou grandes révisions es d'emprunt risques	00,0	00'0	00'0	00'0	0000
des provisions semi-budgétaires  et charges (3)  tretiens ou grandes révisions es d'emprunt risques	00,0	00'0	00'0	00'0	0,00
l des provisions semi-budgétaires  te charges (3)  de change  tretiens ou grandes révisions  es d'emprunt  risques	00'0	325 901,17	325 901,17	00'0	325 901,17
des provisions semi-budgétaires  tet charges (3) de change tretiens ou grandes révisions es d'emprunt risques	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
al des provisions semi-budgétaires s et charges (3) r de change intrefiens ou grandes révisions des d'emprunt r risques	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
des provisions semi-budgétaires et charges (3) e change retiens ou grandes révisions s d'emprunt sques	00'0	00'0	00,0	00'0	00'0
des provisions semi-budgétaires at charges (3) e change ctiens ou grandes révisions s d'emprunt sques	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
at charges (3) e change change s d'emprunt s q'emprunt	00'0	491 636,17	491 636,17	93 499.00	398 137 17
e charges (3) e change retiens ou grandes révisions s d'emprunt sques	PROVISIONS BUDGE				111701
refiens ou grandes révisions s d'emprunt sques	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
e change refiens ou grandes révisions s d'emprunt sques	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
retiens ou grandes révisions s d'emprunt sques	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
sques	00'0	00'0	00'0	90'0	00'0
sques	00'0	00'0	00°0	00'0	0,00
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
- des compres mandiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des provisions budgétaires	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00

ΛI	B4
IV – ANNEXES	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

# ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

	-					IATOT
Solde (1)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Montant amorti au tifre des exercices précédents (11)	Montant de la dépense transférée au compte 481	Date de la délibération	Durée de l'étalement (en mois)	Nature de la dépense transférée

Correspond au montant de la charge restant à amortir = I − (II + III).

Exercice Nature de la dépense transférée		Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de, la dépense transférée au compte 481 (1)	Montant amortí au títre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL	1			1 741 000.00	673 450.00	90 650,00	976 900.00
ETALEMENT IRA EMPRUNT 208	_	348	19/09/2006	580 000,00	340 000,00	20 000,00	220 000,00
ETALEMENT IRA EMPRUNT STRUCT MPH250629	_	240	24/09/2014	405 000,00	182 250,00	20 250,00	202 500,00
ETALEMENT IRA EMPRUNT STRUCT		180	23/07/2020	756 000,00	151 200,00	50 400,00	554 400,00
MPH250623EUR	-	0.100000	SOCIETA SOCIETA		00-00-100 - 40-00 - 20-00-00	Control of the Contro	

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

### FEUILLET D'ADHESION A LA SOLUTION DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

### CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'ACTION SOCIALE

## Article 1 – Contexte et périmètre de la solution de signature électronique

La caisse d'Allocations familiales du Nord déploiera, à compter du mois de mai 2023, une solution de signature électronique afin de rendre plus aisé le suivi des conventions d'objectifs et de financement qui viennent consacrer le partenariat dynamique entre nos deux organismes.

Les conventions ici évoquées concernent l'ensemble de nos financements d'Action sociale tels que les prestations de service (EAJE, ALSH, RAM, LAEP, Centres sociaux...) et les subventions (REAAP, Fonds « Publics & Territoires » ...) dont vous pourriez tirer bénéfice en tant que gestionnaire d'équipement(s) ou de service(s) dédié(s) à l'accompagnement des familles.

### Article 2 - Engagements du partenaire

Le partenaire prend acte du caractère juridiquement opposable des actes signés sous seing privé par voie dématérialisée et s'engage, par voie de conséquence, à garantir la sécurité et la juste délégation d'accès aux adresses de messagerie électronique ayant vocation à se voir utilisées dans le cadre de la solution de signature électronique (cf. article 4 du présent feuillet).

Le partenaire peut déléguer, sous sa seule et entière responsabilité, les accès aux messageries électroniques et/ou transférer les messages autorisant la signature à distance des conventions d'objectifs et de financement.

### Article 3 - Engagements de la Caf du Nord

En contrepartie du plein respect des stipulations renseignées en l'article 2, la Caf du Nord s'engage à accepter l'ensemble des conventions d'objectifs et de financement intégrées au périmètre de la solution de signature électronique.

Ce faisant, elle offre au gestionnaire un environnement dématérialisé sécurisé simplifiant le suivi administratif des partenariats engagés.

Ces conventions seront stockées de façon dématérialisée et sécurisée et seront purgées à la fin de leur validité. La Caf du Nord a désigné un délégué à la protection des données. Au titre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), vous disposez d'un droit d'accès et de suite à vos propres données, que vous pouvez exercer auprès du directeur de la Caf du Nord.

### Article 4 - Coordonnées électroniques de référence

Le présent article précise les coordonnées électroniques de référence qui se trouveront utilisées, à titre exclusif, par les services de la Caf du Nord dans le cadre de la transmission des conventions d'objectifs et de financement (Cof) d'action sociale.



## Caisse d'Allocations Familiales

Section Première: Identification des coordonnées électroniques de référence Conformément aux ambitions de simplicité et de sécurité évoquées plus haut, les conventions d'objectifs et de financement (Cof) émises par la Caf du Nord. à la suite de décisions d'octroi seront transmises, à titre exclusif, aux adresses électroniques suivantes:

	Adr	esse électroni	que	NÓM	Prénom	Fonction
Principale	161 161					
Délégataire (1)	2	80	*	* 1		45
Délégataire (2)	•	*			h -	
Délégataire (3)	19					
Délégataire (4)	¥3.	*		27 A		*



Section Seconde: Modification des coordonnées électroniques de référence
Le partenaire dispose d'un droit de modification des coordonnées électroniques de référence
renseignées ci-dessus. Pour revendiquer la jouissance du présent droit, ce dernier se doit
d'adresser le présent feuillet d'adhésion, mis à jour en la section première de l'article 4, aux
services de la Caf du Nord par voie postale; la signature manuscrite originale du représentant
légal faisant foi.

Le

Α

Nom, prénom et signature du représentant légal (Pour les collectivités territoriales : signature et cachet obligatoires)

Nom du gestionnaire : COMMUNE DE PETITE FORET

Numéro du gestionnaire : G459C001

Type de pièce : convention

Pôle: PBM

Corbeille: 595\_SECRETARIAT\_AS

sport de l'ASHHV (Salle des cheminots r ajoutés, ils seront basés sur un défraiemer (Par exemple pour un trajet aller-retour de 30x0.4= 12 €) Indiquer l'adresse de l'animation :	nce entre la localisation de l'intervention et la saile de ue Henri Dunant, 59121 Valenciennes) pourraient être at de 0.40 € le km è 30 km, la prise des frais de route sera établie à
Frais supplémentaires de déplacement :	
	rticipation financière de à l'adresse indiquée :
Article 7 : Discipline au cours de l'anin	nation
Le demandeur s'engage à : - faire respecter les règles de sécurité par - assurer le bon ordre et la discipline lors	les participants lors de l'animation. de l'animation.
Article 8 : Durée du contrat	
Le présent contrat est consenti pour la prenouvelée	période définie dans l'article 1 <sup>er</sup> , elle pourra être
Article 9 : Résiliation	
Si l'ASHHV devait résilier le contrat, l	a partie financière serait remboursée au demandeur,
minimum 3 jours avant la date d'animatic	at, il est tenu d'avertir l'ASHHV et si cela se produit on, la participation financière lui sera intégralement venir d'une autre date. Au-delà de ce délai l'ASHHV
Article 10 : Modification  Toute modification relative à la mise à présent contrat.	disposition du matériel fera l'objet d'un avenant au
Remarques:	
Fait en deux exemplaires à	, le
Pour l'association « ASHHV»	Pour Le demandeur
M. PARSY Cédrick	
Président	

La présente mise à disposition de matériel est concluc intuitu personae. Toute cession des droits même temporaire est interdite.

Le demandeur s'engage à utiliser le matériel dans les conditions définies, toute dégradation volontaire du matériel sera facturée

L'ASHHV assurcra la mise en place des ateliers ainsi que leur explication, et les règles à respecter.

L'ASHHV n'est pas responsable de l'aptitude sportive des participants, c'est le demandeur qui s'assurera de la bonne capacité sportive des participants

# Article 3: Indisponibilité des équipements

☐ L'ASHHV se réserve la possibilité de :

- 1. Reprendre le matériel prêté avant la fin de l'animation
- 2. Annuler l'animation

### Article 4 : Responsabilité du demandeur

Le demandeur s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition.

Durant l'animation, les activités des participants s'effectuent sous l'entière responsabilité du demandeur durant le temps défini dans l'article 1

L'ASHHV n'est en aucun cas responsable des éventuels accidents susceptibles d'intervenir au cours de l'animation.

### Article 5 : Assurances

Le demandeur souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile durant l'animation. Il paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que l'ASHHV ne puisse en aucun cas être inquiétée. Le demandeur devra justifier de l'existence de ces polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes à la demande de l'ASHHV.

### Article 6 : Redevance

Pour la misc à disposition du matériel, et la prestation, le demandeur fera l'objet d'une participation financière dont le montant est fixé par l'ASHHV à 70€ la demi-journée et 100€ la journée dont le demandeur s'acquittera à la signature du contrat.

- → Possibilité d'envoyer le règlement à la trésorière de l'association : Mmc Charlet Nadine, 81 résidence Marc Lanvin 59224 Thiant.
- Possibilité d'envoyer le règlement par virement bancaire :

	A	SSOCIATIO	N SPORTIV	VE HANDISPOR	T	
16275	5000	00		08001150989	9	29
Code Banque	code gu	ichet		numéro de compt	e	Cle RIB
		Domiciliation			В	IC
	C.E HAUT	DE France	(50000)		CEPAFI	RPP627
	Identificati	on du compte	pour une util	isation internation	ale (IBAN)	
FR76	1627	5500	8000	0011	5098	929



PARSY Cédrick Président ASHHV 595 avenue de l'Europe 59121 HAULCHIN

: 06,23,22,26,91
cedrickparsy@gmail.com
www.facebook.com/ashhv.basket

Α								
Te								

CONTRAT DE PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE HANDISPORTIVE DU HAINAUT VALENCIENNOIS (A.S.H.H.V.) A UNE ANNIMATION HANDISPORTIVE AU PROFIT DE :

ENTRE:				
	ON SPORTIVE HAND entifiant SIRET : 338		AINAUT VALENCIEI	NNOIS
En la présence de	e:			
ET LE DEMANI	DEUR:			
En la présence de	e:			
N° de tel		Mail :		

# IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### Article 1er : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de la participation de l'ASHHV à l'animation handisportive demandée, et de la mise à disposition du matériel.

La date et	les horaires de	participation sont à établir co	njointement entre les 2 parties.
L'animation	aura lieu le	ī	
**	De	1	à :

L'animation se compose d'ateliers à choisir parmi les suivants :

### - Le basket fauteuil :

A réaliser sur demi-terrain de basket, nécessite 6 fauteuils, un ballon et un panier de basket, cet atelier permet de regrouper de 6 à 8 personnes

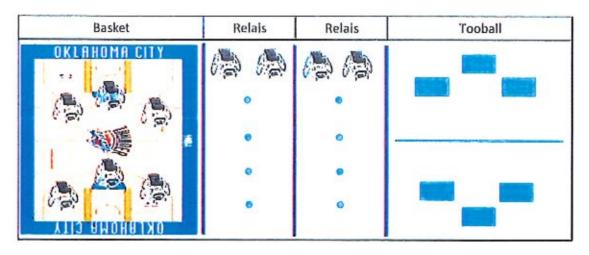
### - Le fautcuil relais :

A réaliser sur terrain d'au moins 8 m x 3m, nécessite 2 fauteuils et des plots, cet atelier permet de regrouper de 6 à 8 personnes

### - Le torball :

A réaliser sur terrain d'au moins 8m x8x, nécessite 6 tapis et 2 poteaux de volley (pour accrocher la corde à grelots) cet atelier permet de regrouper de 6 à 8 personnes.

Ci-dessous les schémas des différents ateliers :



Article 2 : Conditions de mise à disposition du matériel

La mise à disposition du matériel (fauteuils, plots, ballons, ballon de Torball, corde à grelots, masques de Torball) ne pourra être utilisée à d'autres fins que celles de l'animation.

